



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



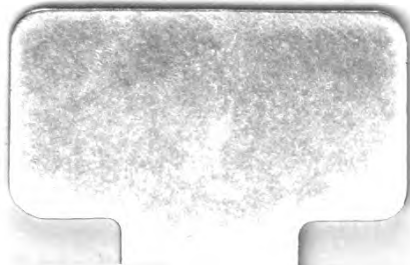
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



~~NS 27 m 1~~



C/R 379 A.1







BOILEAU, RACINE, FURETIÈRE, ETC.

# CHAPELAIN DÉCOIFFÉ

A BATTLE OF PARODIES

*By*

G. L. VAN ROOSBROECK

PUBLICATIONS OF THE  
INSTITUTE OF FRENCH STUDIES, INC.  
NEW YORK

*Copyright, 1932, by G. L. van Roosbroeck*



*Printed in the U. S. A.*

	Page
Introduction .....	5
<i>Colbert Enragé (or Percé)</i> .....	14
<i>Boisleau ou la Clémence de Colbert</i> .....	24
Questions of Authorship .....	35
The two Texts of the <i>Chapelain Décoiffé</i> .....	44
Chapelain's Reply .....	47
Text of the <i>Chapelain Décoiffé</i> .....	59
Text of the earlier version: <i>Fragment d'une comédie intitulée "Chapelain Décoiffé"</i> .....	79





*Chapelain Décoiffé*, the celebrated parody of the *Cid*, in which Chapelain's venerable wig and his weakening wits are held up to scorn, was a revenge of the younger generation of Classicism upon a dictator of Parnassus who to them stood out as the protector and patron of all mediocrities. In 1664, Chapelain had outlived his usurped fame as far as the literary world was concerned. *La Pucelle* had appeared in 1656, and this performance, in the eyes of the younger Classic generation, put an end to the illusion that Chapelain was a poet.

But he remained the trusted dispenser of official gifts and favors, and these bounties fell in a rain of gold on such insignificant authors as Perrot d'Ablancourt, Casagne or Cotin. No doubt he recommended Corneille for a pension (he could not be avoided); but Chapelain was reproached for never lauding the work of his great contemporaries, and for overpraising the productions of the mediocrities who formed his literary bodyguard:

“Je cache donc mes vers, mais je ne vante guère  
Voiture, ni Scarron, Corneille, ni Molière;  
Ces Esprits naturels m'ont toujours fait horreur,  
Et, souvent, leur renom excita ma fureur.  
Jusques au firmament j'élève mes Novices,

J'attire leur encens par de petis offices;  
Mais si quelqu'un, entr'eux, devient trop renommé,  
Je l'abaisse, ou je dis, c'est-moy qui l'ay formé.  
Ces pauvres éblouis, entassent, pour ma gloire,  
Lauriers dessus lauriers, victoire sur victoire.  
D'un poëme caché, qu'ils vantoyent à l'envy,  
Un mal-heureux fragment plus d'un en a ravy;  
Habile ostentateur, par ma sourde pratique,  
Je me voy le Tyran de notre République."<sup>1</sup>

And, in fact, the *protégés* of Chapelain were rushed from honor to honor even before they had published any work of note. Cassagne, for instance, who had to his credit but two or three odes, was made a member of the French Academy at the age of twenty-eight, and became court-preacher as well as the king's librarian.

On the other hand, Chapelain intentionally drew official disfavor upon those authors who had the misfortune of displeasing him, by minimizing their merits in the reports which he submitted to the minister, Colbert. For instance, he "recommended" La Mesnardière in the following terms: "Quand il se veut élever il dégénère en obscurité et ne fait paroître que de beaux mots qui ne font que sonner et ne signifient rien. Sa paraphrase, plutôt que sa traduction du *Panegyrique de Pline* et sa *Poétique* le font paroître dépourvu de jugement, aussi bien que les pièces de son invention, qui sont le principal du *Volume de vers* qu'il a publié. Son *Traité des esprits naturels* et sa *Paraphrase de quelques épi-grammes de l'Anthologie* ne sont pas méprisables; et, s'il n'avoit fait voir que cela, il en seroit plus estimé. Enfin, ce n'est pas un homme dont on puisse rien faire, ni sur

<sup>1</sup> In the early draft of the *Chapelain Décoiffé*. See Alfred Bernhard, *Die Parodie "Chapelain Décoiffé,"* Leipzig, 1910, p. 12.

qui on puisse appuyer aucun dessein où il faille tant soit peu de cervelle.”<sup>2</sup>

In attacking La Mesnardière under the seal of official secrecy, Chapelain forgot that formerly he had been praising his *Art Poétique* openly, and with all the habitual insinuating flattery, which earned him the surname of “*Patelain*.” To Mme de Sablé, for example, on October 24, 1639, he had written in praise of La Mesnardière: “En lisant son ouvrage, j’ai eu, à chaque période, des sentiments d’admiration. . .”<sup>3</sup>

Ménage was another of his victims, and Chapelain’s partiality made him condemn Racan with faint and ambiguous praise: “Il n’a aucun fonds et ne sait que sa langue, qu’il parle bien en prose et en vers. Il excelle principalement en ces derniers; mais en pièces courtes, et où il n’est pas nécessaire d’agir de tête. On ne l’engageroit pas facilement à travailler, vu son grand âge, ses infirmités et ses procès qui l’exercent depuis vingt ans.”<sup>4</sup> If Racan was “too old” to accomplish good work, Chapelain represented another author he disliked, Gilles Boileau, as “too young”: “Il pourroit faire quelque chose de fort bon, si la jeunesse et le feu trop enjoué n’empêchoient point qu’il s’y assujettît.” In a word, he put too literally into practice the maxim: “Nul n’aura de l’esprit, hors nous et nos amis.”

It is therefore understandable,—if not excusable,—that the younger Classicists, the twenty-five year old Racine and the twenty-eight year old Boileau, would shoot satirical arrows at “le tyran de notre république.”

<sup>2</sup> A. Fabre, *Les Ennemis de Chapelain*, Paris, 1897, vol. I, pp. 116-117.

<sup>3</sup> Fabre, *op. cit.*, I, p. 104.

<sup>4</sup> Fabre, *op. cit.*, I, pp. 130-131.

Their attack was not directed against the outstanding figures of the preceding generation, such as Scarron or Corneille, but against the *epigones*, the second-hand imitators of the Chapelain group, who were misrepresented as geniuses to the official authorities.

Chapelain's undoubted talents as a courtier were constantly put at the service of his followers, whereas he blocked the way of those who did not flatter him, notwithstanding their merit. In 1663, when he was asked to present another list of deserving men of letters, both French and foreign, who should receive a pension, this situation became acute and was soon to bring about an open conflict. The first list of donations was drawn up in the early months of 1663 and it aroused serious discontent.<sup>5</sup>

Loret, in *La Muze Historique* of July 9, 1663, stressed that one had to be "well-recommended" to receive a share of the new pension-fund:

"Notre roy continue encore  
De régaler d'argent et d'or  
Mainte Muze scientifique  
Qu'à Sa Majesté l'on indique.  
Un fonds destiné pour cela

<sup>5</sup> Part of this study has been published in *P. M. L. A.*, XXXIX, no. 4, 1924. See G. Collas, *Jean Chapelain*, Paris, 1911, pp. 390-395. The donations were generally known about the beginning of June of that year. A list of the beneficiaries of 1663 has been given by Clément in the *Histoire de Colbert*, 1846, p. 187, where he follows Peignot's *Documents authentiques et détails curieux sur les dépenses de Louis XIV*. It is also found in La Place, *Pièces intéressantes et peu connues*, I, p. 197. These lists are incomplete for the Frenchmen and omit the names of the foreign *savants*. The *Comptes des Bâtimens du Roi*, published by M. Guiffrey, 1881-1901, 5 vols., begin only with 1664, but give the complete list of the beneficiaries of that year. The fact that it aroused discontent can be demonstrated by the appearance of many satires: Ms. 5132 of the Bibliothèque de l' Arsenal contains (p. 290 ff.) no less than seventeen "*pièces satiriques sur les gratifications*."

Se prodigue, par ci par là  
Aux Sieurs Courtisans du Parnasse.  
Mais pour obtenir cette grâce,  
Il faut, dit-on, à tout hazard  
Etre indiqué de bonne part.”

When, at the end of 1664, the second list of donations to authors and wits appeared—awarded by Colbert upon the recommendation of Chapelain,—it presented again, like the one of the preceding year, a mixture of feeble and profuse poetasters and of writers of outstanding merit. Corneille, Racine and Molière contrasted oddly with Benserade, Cassagne, or Cotin. As in 1663, some of the most quarrelsome watchdogs of contemporary literature,—La Serre, Furetière, and Nicolas Boileau,—had been forgotten, intentionally or not. Chapelain, always over-anxious to please everybody and the minister, had committed a tactical mistake in excluding these satiric wits. That they would attack him at once was quite consistent with the literary customs of the time and with the habits of the *Genus irritabile* of all centuries. Moreover, his name was a symbol of a passing generation in literature, against which the New School was arrayed in battle. The first epigrams against *Pucelain* were coined, no doubt, during the gay after-dinner hours in one of the renowned Cabarets, or during an animated discussion in one of the literary drawing-rooms. When their authors or the listeners took the pains of noting them down, they were circulated in more or less reliable manuscripts and generally attributed to several among the *litterati*. There can be no doubt that the greater number of these ephemeral satires, parodies, vaudevilles, and the like, have perished; others have remained unpublished. The best known among these satires is the *Chapelain Dé-*

*coiffé*, which, composed glass in hand at a riotous feast, was soon recited everywhere and handed around in numerous copies—to the lasting dishonor of Chapelain's wig and of the mediocrities he steadfastly shielded.

Its success and the political circumstances of the time were responsible for another parody of the *Stances* of the *Cid*,—entitled *Colbert Enragé*,—which appeared soon after, at the very end of 1664. It aimed at nobody less than the minister Colbert himself and at the judges who, on December 20, 1664, had condemned the former Intendant Fouquet to perpetual banishment, a sentence commuted by the King to life-long imprisonment in the fortress of Pignerol. There can be no doubt that it aroused general comment. The condemnation of Fouquet loomed before the eyes of the contemporaries in far greater bulk and importance than the omission of La Serre and the Boileaus from the list of awards for authors. The issue of the long lawsuit against Fouquet came after three years of obstinate battles for his endangered life, in which the public took a passionate interest. Moreover, Fouquet's liberality had gained him a number of ardent defenders among the men of letters—for instance, La Fontaine and Pellisson,—and when economical Colbert decided to send a rain of official *manna* over their thirsty lands, he may not have been spurred on solely by motives of generosity, but also by a desire of securing partisans within their ranks. Chapelain's rôle would thus be easily understood: he was an enemy of Fouquet.<sup>6</sup>

In the minds of contemporaries the parodies of the *Cid*—the *Chapelain Décoiffé* and the *Colbert Enragé*,—

<sup>6</sup> Cf. A. Fabre, *Les Ennemis de Chapelain*, I, p. 174; *Lettres de Chapelain*, year 1661; and Lair, *Nicolas Fouquet*, II, p. 87.

were related. As I shall point out further on, they were ascribed to the satirical Boileau brothers, Gilles and Nicolas. To castigate them for their caustic aggression, a third parody, entitled *Boisleau ou la Clémence de Colbert*, was soon circulated. This reply parodied the famous scene in Corneille's *Cinna*, in which Augustus reveals to Cinna his knowledge of the conspiracy against him. The real connection of these three parodies has been entirely overlooked so far as the *Colbert Enragé* is concerned, and this parody has remained in manuscript. The information yielded by the third parody, *Boisleau ou la Clémence de Colbert*, has been misinterpreted. It likewise remains practically unpublished, since only forty-four disconnected lines out of one hundred ninety-six have been printed.

By publishing these parodies and identifying their allusions, I intend to reconstitute a neglected aspect of the Boileau-Chapelain quarrel and to call attention to a parody of the *Cid*—the *Colbert Enragé*—which, rightly or wrongly, was ascribed, at the moment of its appearance, to the brothers Boileau. Incidentally, one of them, the *Boisleau ou la Clémence de Colbert*, throws light on the primitive text and the authorship of the *Chapelain Décoiffé*. They are also of some importance for the rise of theatrical parody in France. When, by the end of the century, the Comédiens Italiens made it their custom to parody every successful play, they must have catered in a measure to an existing public demand. No doubt, parody was everywhere in existence long before the time of the *Chapelain Décoiffé*. It is of hoary antiquity and in seventeenth-century France it had triumphed on the streets in the innumerable vaudeville songs of the



day and in the novel with the *Berger Extravagant*. Yet these parodies indicate the gradual growth of stage parody, which, comparatively rare in the seventeenth, was to take such an extraordinary extension in the eighteenth century.

\*

\* \* \*

There exist several manuscript copies of the *Colbert Enragé* and their number itself is a testimony to its wide diffusion. It is found in Ms. 3307, fol. 87, and in Ms. 3329, fol. 82 of the Bibliothèque de l'Arsenal.<sup>7</sup> Another manuscript copy has been bound with the *Imprim. F. 2953* of the Bibliothèque Nationale. The *Catalogue Soleinne* lists: "3746 Ms. *Fragmens d'une comédie, Colbert Enragé*. . . Copié par M. de Soleinne sur le Ms. appartenant à M. de Pixérécourt. Voy. le N° 1613 du catalogue de cet amateur." I publish it here from a Ms. of the early eighteenth century, in my possession: *Recueil de plusieurs Piesses* (p. 6 sq.).<sup>8</sup> Since the *Colbert Enragé* is a political satire on the condemnation of Fouquet, it is easily dated. Although arrested in 1661, he was not sentenced until December 20, 1664.<sup>9</sup> The parody, then, must have been composed and circulated during the last days of that year.

It represents Colbert at the verge of despair at the news that his enemy Fouquet has not been condemned

<sup>7</sup> The first of these Mss. is dated 1664.

<sup>8</sup> Chatelain, *Le Surintendant Nicolas Fouquet*, p. 523, indicates some other similar satires in defense of Fouquet. He reads the title of the *Colbert Enragé* as *Cid Enragé*. This error is explained by the fact that some copies bear the title C . . . . *Enragé*. This C . . . has been interpreted as Cid, instead of Colbert, because it is a parody of Corneille's *Cid*.

<sup>9</sup> E. Lair, *Nicolas Fouquet*, 2 vols.; A. Fabre, *Les Ennemis de Chapelain*.

to death but solely to perpetual imprisonment. He laments that all his power had not been sufficient to bring about the execution of a single innocent opponent, but finds consolation in the thought that, after all, it will prove easy to poison Fouquet in the dungeon of Pignerol.

Furthermore, it stigmatizes the well-known partiality of some of Fouquet's judges. Others, notwithstanding their devotion to Colbert, refused to condemn him to death on the strength of the evidence presented. Although the King himself, Colbert, and the Chancellor Séguier had solicited them to pronounce the death sentence, the majority could not be beguiled into voting for any other punishment than perpetual banishment. Louis XIV interfered and changed this to imprisonment for life in the Château of Pignerol, where Fouquet died on March 23, 1680. Only nine judges pronounced for capital punishment. Four of them, Séguier, Pussort, Voisin and Poncet, were interested accusers rather than impartial administrators of justice. Two others, Sainte Hélène and Gisaucourt had openly declared themselves enemies of Fouquet even before consulting the documents in the case. After all, only three of the judges, Ferriol, Nogués and Ayrault, gave in to the solicitations of the most powerful triumvirate of the Kingdom. Colbert's rage, over which the parodists made merry, was then, if not excused, at least readily understood.

FRAGMENT D'UNE COMÉDIE INTITULÉE *COLBERT*  
*ENRAGÉ. PARODIE DU CID*

La scène est dans la Rue Neuve des Petits Champs,  
à l'issue de la Chambre de Justice.

*Colbert, seul.*

Percé jusques au fond du coeur  
D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle,  
Auteur d'une entreprise importante et cruelle,  
Dont le honteux succès irrite ma fureur,  
Je deviens immobile et mon ame abattue  
Cède au coup qui me tue.  
Si près de voir Fouquet sur l'échafaud,  
Après avoir payé l'arrest plus qu'il ne vaut  
Pour rendre sa mort plus certaine,  
Je n'en remporte rien que la haine!

Que je sens de rudes combats,  
Que ma raison est opprimée!  
J'ay perdu mon argent, je perds ma renommée,  
Pour n'avoir pu mettre une teste à bas!  
O grand Doyen des scélérats,  
Dont l'injustice consommée  
Regardoit déjà son trépas  
Comme une proye accoutumée,  
Séguier, écueil des innocens<sup>10</sup>

<sup>10</sup> The chancellor Séguier was president of the "Chambre de Justice" before which Fouquet appeared. He voted for the death penalty and was violently disturbed about his condemnation to imprisonment: "Séguier, bien qu'il eut fait de son mieux, ne pouvoit se consoler . . . Dans un accès de colère, il jeta au feu tout un paquet de cent soixante douze arrêts qu'on eut grand'peine à réexpédier." J. Lair, *Nicolas Fouquet*, p. 406; Cf. Ormesson, *Journal*, II, 290.

Qui, pour complaire au ministère  
Par de honteux abaissemens,  
Ne trouve rien de trop indigne à faire,  
Faut-il que tes arrests,  
Qui tant de fois ont fait périr des misérables  
Et pour de bien moindres sujets,  
Sur la fin de tes jours, malgré tant de projets  
Et tant d'intrigues détestables,  
Malgré toy, malgré moy, deviennent équitables,  
Après tous les maux qu'ils ont faits?

Procureurs dont toute la France  
Admiroit les conclusions,  
Et dont la haute intelligence  
Avoit seule trouvé de valables raisons  
Pour conduire à la potence  
Un homme de son rang et de son importance,  
Vous voilà bien sevrés de vos prétentions,  
Et vos belles visions  
Ont bien manqué de puissance!

Talon,<sup>11</sup> le Ciel a donc permis  
Que pour toute la récompense  
De ta mortelle haine et de ton arrogance  
Tu n'ayes remporté que honte, que mépris;  
Et qu'un pédant que j'avois pris<sup>12</sup>  
Pour réparer ta négligence  
M'ait fait tomber de mal en pis  
Par l'excès de son ignorance!

<sup>11</sup> Denis Talon, son of Omer Talon, "Procureur général de la Chambre de Justice."

<sup>12</sup> Chamillart, "maître des requêtes," who, in December, 1663, replaced Denis Talon, who had become less active since he fell in love with Mme de l'Hôpital, it is said. Chamillart was entirely submissive to Berryer, a suspect agent of Colbert.

Ce rapporteur que j'ay dupé si gallament<sup>13</sup>  
Sous la pompeuse espérance  
D'estre le chef d'un parlement,  
Et qui croyoit sauver sa conscience  
S'il pouvoit vendre chèrement  
Une si lasche complaisance,  
Aura donc prôné vainement,  
Et pour tout fruit de son ouvrage  
Je n'en remporteray que le seul avantage  
D'avoir pu tromper un Normand!

Quoy! Poncet,<sup>14</sup> ce personnage  
Si savant en patelinage,  
Qui nous avoit promis sans se faire prier  
De suivre à clos yeux le suffrage  
De son cousin, le Chancelier,  
N'a pu nous le sacrifier!  
Quoy! Je perdray sans aucun avantage  
Une dispense d'âge,  
Dont je me suis fait fort de le gratifier,  
Et son diable de message  
Pour corrompre un prisonnier<sup>15</sup>  
N'aura servi qu'à noircir notre ouvrage?

<sup>13</sup> Olivier Lefèvre d'Ormesson, rapporteur, favorable to Fouquet. He asked that he be banished, but not condemned to death or imprisonment. He left important *Memoirs* on the Fouquet affair.

<sup>14</sup> Pierre Poncet, "maître des requêtes," member of the *Chambre de Justice*, conducted with J. Renard the interrogations of the accused *Surintendant*. At first he seemed favorable to Fouquet, but later turned against him, seduced by promises, and voted for death. He was a distant relative of Fouquet and is depicted as a *dévoit*. Cf. Ormesson, *Journal*, II, 11.

<sup>15</sup> To report his possible avowals another prisoner was lodged in Fouquet's cell and instructed to win his confidence.

Quoy! Notre emphatique Pussort,<sup>16</sup>  
Après avoir fait un effort  
De son éloquence bourgeoise,  
Et prouvé clairement qu'il méritoit la mort  
Pour n'avoir pas couvert tout Saint Mandé d'ardoise,<sup>17</sup>  
Après avoir tronqué tant de diverses lois,  
Plutôt pour mon service  
Que pour celui du plus humain des rois,  
N'a pu forcer la Chambre à faire une injustice,  
Ni gagner une seule voix!

Ces vermines provinciales,<sup>18</sup>  
Ces petites âmes vénales,  
Dont j'avois fait un si beau choix,  
Hérault, Noguets et Ferriole,<sup>19</sup>  
Dont j'avois corrompu les voix  
Aux dépens de quelques pistoles,  
N'auront donc été d'aucun poids!  
Quand le Ciel à nos vœux est contraire une fois,  
Hélas, tous nos soins sont frivoles!

Voisin, se scélérat, ce consciencieux,<sup>20</sup>  
Ce traître protecteur de la cause publique,  
Sur qui j'avois jeté les yeux  
Pour empescher par son intrigue  
Des dévots la sourde pratique

<sup>16</sup> Pussort, "conseiller à la Cour des Comptes," one of the most impassioned enemies of Fouquet, was an uncle of Colbert. He tried to find proofs of Fouquet's guilt in the *Registers* of his expenses.

<sup>17</sup> A *château* belonging to Fouquet.

<sup>18</sup> The majority of the *Chambre de Justice* was composed of Provincial Commissaries, open enemies of Fouquet.

<sup>19</sup> These names are generally spelled: Ayrault, Nogués and Ferriol. They voted for the death penalty.

<sup>20</sup> Voisin, counsellor at the Parlement, influential with the party of the *dévots*.

Et le zèle séditieux,  
S'en est acquitté de son mieux :  
Mais que me sert toute ma politique  
Si je n'en suis pas plus heureux ?

Voisin, Poncet, Pussort, et vous, St. Hélène,<sup>21</sup>  
Qui ne serez point Président,  
Venez, mes chers bourreaux, venez, troupe inhumaine !  
Je suis bien convaincu de votre zèle ardent  
A condamner un innocent ;  
Mais puisqu'enfin votre fureur est vaine,  
Entrez du moins dans mon ressentiment !  
Et si vous avez pris tant de part à ma haine,  
Partagez maintenant la peine  
Que je sens de le voir vivre encor un moment !

Et toy, cher confident de ma secrète rage,  
Qui dans les concussions<sup>22</sup>  
A fait ton apprentissage,  
Et qui sais te jouer comme d'un badinage  
Des plus noires actions,  
Mon cher Berryer sur qui je fondois davantage<sup>23</sup>

<sup>21</sup> Le Cormier de Sainte Hélène, Commissary of the *Chambre de Justice*, voted for death. "C'était un homme en grande réputation au Parlement de Normandie, se croyant désigné pour les premières places à Paris. On eut soin de le confirmer dans cette bonne opinion comme dans cette espérance." J. Lair, *op. cit.*, II, 380. *Le Livre abominable*, II, 110.

<sup>22</sup> Concussions=détournement des deniers publics.

<sup>23</sup> Berryer, ex-agent of Mazarin and factotum of Colbert, prepared the interrogatory of Fouquet. He was convicted of having falsified certain testimonials. Cf. Lair, *op. cit.* and Gourville, *Memoirs*, p. 536. The *Défenses de Fouquet*, XV, 138-39 say about his relations with Colbert: "Mais il est arrivé, tout au contraire, que de Berryer est le premier averti, même avant la Chambre; c'est luy de qui on prend les ordres; et ceux qui devoient garder un grand secret à son egard ont esté les premiers à le violer en sa faveur et à prévoriquer à leur

Le succès de mes passions,  
—Car je sais tes intentions,  
Tes détours et ta fourberie,—  
Que dois-je te dire aujourd'huy  
Puisqu'enfin, malgré ton appuy,  
Ton mensonge et ta calomnie,  
Le peuple voit la vérité  
Au meme gîte d'où tu l'avois bannie,  
Triompher de ta fausseté?

Dans le premier abord d'une faveur naissante  
D'où le moindre revers peut me précipiter,  
Je vois mes desseins avorter  
Par ma conduite imprudente!  
Je vois l'Afrique triomphante  
D'un roy que jusqu'icy rien n'avoit pu dompter;  
Je vois, pour comble de misère,  
Mon rival échappé des traits de ma colère;  
Et ces deux projects si fameux,  
Qui me faisoient déjà prétendre  
Au premier rang après nos Dieux,  
Sont autant de degrés honteux  
Par où je suis prest de descendre.

Mais pourquoy m'allarmer si fort  
Si cette rigueur non commune  
Qu'exerce contre moy le sort,  
Ne change rien à ma fortune?

---

charge, par une basse complaisance, pour l'accez que cet homme a auprès du sieur Colbert, que luy, Berryer, se vante de gouverner, par le besoin et la nécessité que ledit sieur Colbert a de son industrie." Berryer was nominated ordinary Counsellor of state, and received an abbaye of 6000 *livres*. Moreover, Colbert promised to ask for special dispensation for the children of this honest man, to enable them to draw the income from these churchly possessions before the legal age.



Je suis toujours Colbert, je suis toujours puissant;  
J'ay toujours la même avarice,  
Je fais toujours même injustice!  
Sy j'ay manqué de perdre un innocent,  
N'ay-je pas retranché les rentes?<sup>24</sup>  
Avoir par ce moyen réduit au désespoir  
Mille familles languissantes,  
Est-ce là manquer de pouvoir?

Le Roy m'aime toujours et j'ay sa confidence;  
Que faut-il davantage à mon ambition?  
Sortez de mon esprit, vains désirs de vengeance!  
Je veux me délivrer de votre impatience  
Et goûter le bonheur de ma condition!  
Oui, je veux vivre heureux quoyque Fouquet respire,  
Puisqu'une éternelle prison  
Luy va ravir les moyens de me nuire!

*Il sort et revient sur ses pas.*

Vivre sans en tirer raison?  
Observer un arrest si fatal à ma gloire?  
Endurer que la France impute à ma mémoire  
De ne m'être vengé que par une prison?  
Conserver une vie où mon âme égarée  
Voit sa perte assurée?  
N'écoutons plus ce penser trop humain,  
Qui ne peut assouvir ma haine!  
Allons, Berryer, par un coup de ta main  
Délivre-moy de cette peine!

<sup>24</sup> By decree of May 17, 1664, the rent-shares of Paris were repaid "sur le pied de leur valeur depuis vingt cinq ans." This was a half bankruptcy. "La consternation et le désespoir estoient dans le coeur de tout le monde" (Ormesson, *Journal*, II, 149.).

Oui, c'est le plus grand de mes maux,  
Et, pourvu que Fouquet périsse,  
Qu'il meure par poison ou qu'il meure en justice,  
C'est là le seul moyen de me mettre en repos!  
Je m'accuse déjà de trop de négligence,  
Courons à la vengeance!  
Je suis avare et dur, n'importe, cher Berryer,  
Je veux y consommer trois ou quatre pistoles  
Pour acheter un cuisinier  
Qui l'empoisonne à Pignerolles!

As in the case of most political events, the end of Fouquet's trial was greeted by a number of pamphlets and satires in verse or prose formulating similar accusations against Colbert or defending his rôle. Gilles Boileau, who always had an eye to practical advantages, grasped the welcome occasion to pay his court to the triumphant minister. He composed a sonnet of congratulation in which he glorified him for upholding at Court the claims of austere virtue and for repressing the insolence of pomp and display. The allusion to Fouquet, who had offended Louis XIV by his magnificence, was transparent enough. Gilles Boileau went on eulogizing Colbert for making his power felt "sans répandre de sang," and this was, of course, easily understood as a reference to the fact that Fouquet had not been condemned to be beheaded, but only to life imprisonment. The sonnet, in a word, took exactly the opposite side in the debate on Colbert's responsibility for Fouquet's trial. Whereas the *Colbert Enragé* represents him as desiring Fouquet's death, Gilles Boileau claims that it was

through his influence that the death sentence was avoided.<sup>25</sup>

Par quel art merveilleux sais-tu dans l'opulence,  
Et jusque dans la cour du plus puissant des rois,  
De l'austère vertu soutenir tous les droits,  
Et du faste insolent réprimer l'insolence?

Mais par quel coup heureux, par quel trait de prudence,  
As-tu pu sans effort forcer tout à la fois  
Et la robe et l'épée à fléchir sous tes lois,  
Et chercher leur salut dans leur obéissance?

Ah! qu'il est beau, Colbert, quand on est en ton rang,  
De graver dans les coeurs, sans répandre de sang,  
Du pouvoir les redoutables marques,

Et que l'unique fruit d'un si noble projet  
Soit de rendre Louis le plus grand des monarques,  
Et toi de ses sujets le plus humble sujet!

Was Gilles Boileau sincere in his poetic approval of Colbert's politics? According to one of his enemies,—who may be the Abbé de Pure,—it was only a shameless deceit, used to cover up a secret perfidy. Gilles Boileau would have written it to reassure the all-powerful min-

<sup>25</sup> This sonnet has been printed, but the allusions to Fouquet's trial have not heretofore been identified. Cf. *Œuvres de Boileau*, Ed. Gidel, III, 106, note 1. It is said that it was shown to Boileau-Despréaux, who replied that he would compose without any meditation a better sonnet on the same subject. This last sonnet is found among the poems attributed to Boileau-Despréaux. Cf. *Œuvres de Boileau*, *loc. cit.* and Tallemant des Réaux, *Historiettes*, ed. P. Paris and Monmerqué, X, 241.

ister about his loyalty, and, at the same time, he would secretly have composed and distributed the *Colbert Enragé*. These accusations are formulated in the *Cinna* parody, *Boisleau ou la Clémence de Colbert*, in which Colbert convicts both Gilles and Nicolas Boileau as the authors of the *Chapelain Décoiffé* and of the *Colbert Enragé*. But, sincere or not, the sonnet must have pleased the minister, for in the *Cinna* parody he is represented as saying:

Bien plus, depuis huit jours, ce grand panégyrique,  
Ce sonnet où tu m'as traicté de politique,  
J'ay pris à l'exalter de si pénibles soins,  
Qu'en te payant comptant, je t'aurois donné moins.  
Le subject t'a faict lire encor plus que l'ouvrage. . . .

These lines enable us to fix a date for the *Boisleau ou la Clémence de Colbert*. It was composed about a week after the sonnet of Gilles Boileau, praising Colbert's conduct in the Fouquet affair. Since Fouquet was condemned on December 20, 1664, this brings us to the last days of that year. P. Paris and Monmerqué have printed a few extracts of it,<sup>26</sup> and it has been referred to by several historians.<sup>27</sup> I publish it here entire according to *Ms. F. F. 15012* of the Bibliothèque Nationale, f. 83 sq.:

<sup>26</sup> *Hist. de Tallemant des Réaux*, IX, 38, note.

<sup>27</sup> Ch. Revillout, *La Légende de Boileau*; Lachèvre, *Bibl. des Recueils collectifs*; A. Bernhard, *Die Parodie "Chapelain Décoiffé,"* etc.

## BOISLEAU OU LA CLÉMENTCE DE COLBERT

*Colbert.*

Prens un siège, Boisleau, prens et sur toute chose  
Observe exactement la loy que je t'impose;  
Preste sans me troubler l'oreille à mon discours,  
D'aucun mot, d'aucun cry n'en interromps le cours,  
Tiens ta langue captive et, si ce long silence  
A ton émotion fait trop de violence,  
Tu pourras par après me répondre à loisir;  
Sur ce point seulement contente mon désir.

*Boisleau.*

Je vous obéiray, monsieur.

*Colbert.*

Qu'il te souviene  
De garder ta parole et je tiendray la mienne.  
Tu vois le jour, Boisleau, mais ceux dont tu le tiens  
Furent gens de néant, sans honneur et sans biens.  
Ton ayeul,—car enfin, malgré ta vaine gloire,  
Tu ne sçaurois pousser plus avant ton histoire,—<sup>28</sup>  
Ton ayeul, dis-je, fut un misérable huissier  
Qui pour tout bien avoit sa plume et son papier.<sup>29</sup>  
Et c'est en quoy déjà tu manques de cervelle  
D'avoir traicté d'Archer l'auteur de la Pucelle.<sup>30</sup>

<sup>28</sup> The Boileaus descended from Jean Boileau, secretary of the King, ennobled in 1371, but their claim was contested at the time and occasioned lawsuits in 1697 and 1699.

<sup>29</sup> Jean Boileau, "trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres," in Burgundy, grandfather of Gilles and Nicolas Boileau.

<sup>30</sup> This line aims at a passage of the early version of the *Chaplain Décoiffé*:

D'Archer tu te rendis un Rymeur, et rien plus. (*Cont. on p. 25*).

Dans le monde on confond sans nul discernement  
 L'huissier et le recors, l'archer et le sergent :  
 L'un prend l'homme au colet et l'autre par derrière.  
 Ces deux emplois, enfin, ne s'entrecèdent guère,  
 Et lorsque tu pensois attaquer Chapelain,  
 Tu t'es frappé toy mesme avec ta propre main.<sup>31</sup>  
 Dans un autre mestier mais non pas moins corsaire  
 On a veu consommer tous les ans de ton père :  
 D'abord on le vit cleric du greffe de la cour  
 Où certain président prit pour luy de l'amour,  
 Le fit en peu de temps commis à la première ;  
 Il avoit pour voler une belle lumière,  
 Il pilloit noblement et le tiers et le quart,  
 Et fit tant qu'en mettant quelque argent à l'escart  
 Le titre de greffier entra dans sa famille<sup>32</sup>  
 Et que d'un procureur il espousa la fille.<sup>33</sup>  
 Un lustre ou deux après de ce couple vilain  
 Tu naquis, ennemy de tout le genre humain.  
 Ouy, tu fus malfaisant mesme avant que de naistre,  
 Et tu le fus encor quand tu te pus cognoistre,  
 Et le sang t'ayant faict de race de sergent,

(Note 30 continued).

*Chapelain.*

Tout beau. J'estois Archer, la chose n'est point feinte;  
 Mais j'estois un Archer à la casaque peinte, etc.

Since the author of the *Cinna* parody undoubtedly knew the early version of the *Chapelain Décoiffé*, this passage constitutes additional proof that the Ms. printed in A. Bernhard, *Die Parodie "Chapelain Décoiffé,"* 1910, p. 12 sq. is the early draft of this *Cid* parody. It indicates, moreover, that at the time, Gilles Boileau was considered its author.

<sup>31</sup> These two lines repeat the attribution of the *Chapelain Décoiffé* to Gilles Boileau.

<sup>32</sup> Gilles and Nicolas Boileau were children of Gilles Boileau, "Greffier de Grand'Chambre" at Paris.

<sup>33</sup> Anne de Nielle, second wife of Gilles Boileau, the father, belonged to a family of law officials.

Ton inclination te rend désobligeant.  
 Comme elle t'a suivy, les effets t'ont suivys;  
 Et toutesfois, parmy ta misantropomie  
 Je t'ay comblé d'honneurs, je t'ay promis du bien,  
 Et t'ay permis deux fois d'avoir mon entretien.  
 Lorsque tu fus inscrit dedans l'Académie<sup>34</sup>  
 On se plaignit à moy d'une telle infamie:  
 Les sçavants à l'envy m'excitoient à bannir  
 Un orgueilleux d'un rang qu'il ne pouvoit tenir.  
 Ton ignorant savoir et ton humeur trop vaine  
 Des modernes autheurs te suscitoient la haine;  
 Ils vouloient empescher qu'au déshonneur du temps  
 Montmort ne te donnât place entre les sçavants<sup>35</sup>  
 Et qu'un nom si célèbre et de tout temps illustre  
 Par un indigne choix ne perdit de son lustre.

D'Estrée, importuné de tes Avant-propos,  
 Te vouloit y placer pour le mettre en repos.<sup>36</sup>  
 On me vint contre toy demander assistance:  
 Je pouvois, tu le sçais, faire agir l'Eminence<sup>37</sup>  
 Et de ta vanité renverser le succès;  
 J'avois, quoyque valet, chez elle assez d'accès,  
 Elle eut souvent pour moy d'indignes complaisances

<sup>34</sup> Refers to the quarrel among the Academicians, which burst out on the occasion of the election of Gilles Boileau to the Academy in 1659. See A. Fabre, *Les Ennemis de Chapelain*, II, p. 81 ff., and G. Collas, *op. cit.*, p. 306 sq., who brings out that Chapelain was strongly in favor of Gilles Boileau throughout this long-lasting quarrel.

<sup>35</sup> Henri-Louis Habert de Montmort (†1679) defended Gilles Boileau in his struggle with Pellisson and Ménage, when he was elected to the French Academy.

<sup>36</sup> César d'Estrées, 1628-1714, bishop of Laon, Cardinal in 1671, member of the Academy. He took Gilles Boileau's side in the fight around his election. Cf. d'Alembert, *Hist. des membres de l'Ac. Fr.*, III, 317; *Lettres de Chapelain*, II, p. 25; Pellisson et d'Olivet, *Hist. de l'Ac. Fr.*, etc.

<sup>37</sup> Mazarin.

Et dedans ma personne honoroit ses finances.  
 Un mot que j'eusse dit t'auroit précipité  
 Et tu ne serois pas où je te vois monté!  
 Mais, bien loing d'appuyer leur trop juste poursuite  
 Et de t'abandonner à ton peu de mérite,  
 Je calmay leurs esprits par méchantes raisons:  
 Je dis que tu faisais assez bien des chansons,  
 Qu'à Thoré tu devois bientôt faire un voyage<sup>38</sup>  
 Et qu'enfin un Boisleau valoit bien un Mesnage.  
 Depuis, en tous momens, en toute occasion,  
 Je suis tombé pour toy dans la profusion.  
 Ma louange, en un mot, quoyque beaucoup stérile,  
 T'a faict considérer pour autheur par la ville;  
 Tant de tes méchans vers que tu m'as présentés,  
 Je les ay tous sans peine et sur l'heure acceptés,<sup>39</sup>  
 Je t'en ay tesmoigné de la recognoissance

<sup>38</sup> The visit of Gilles Boileau and Boisrobert to Thoré, the Château of the Président de Thoré, son of M. d'Esmerly, occasioned no little satire at the time. The Président Thoré, according to Tallemant des Réaux, was periodically mentally deranged (*Hist.*, IV, 34). His wife was said to bestow favors upon Gilles Boileau. "A Paris il est encore plus fou qu'à la campagne [le Président Thoré]. L'autre jour il pensa attraper le petit Boileau dont il a quelque jalousie." (Tall. des Réaux, *loc. cit.*) Somaize in his *Dict. des Précieuses*, ed. Livet, art. *Timarède*, gives information about Mme de Thoré and says that Barsamon (Boisrobert) and Bracamou (Gilles Boileau) are her preferred "alcovistes." Scarron in his *Lettre au Surintendant Fouquet*, asks Gilles Boileau:

"Avez-vous l'esprit égaré,  
 De vous estimer du beau monde,  
 Pour un seul voyage à Thoré?"

In a letter to Séguier, Gilles Boileau defended himself against these accusations: "Je n'ay point esté à Thoré avec M. l'Abbé de Boisrobert, comme dit Scarron; J'ay esté à Taulay avec Mme la Présidente de Thoré. Je suis persuadé que vous connaissez assez le Président de Thoré pour savoir que ce ne fut pas sans me faire bien prier auparavant que je m'embarquay à ce voyage." *Mss. de Conrart*, X, f. 993, Bibl. de l'Arsenal. Tall. des Réaux, *op. cit.*, IX, 38, Note.

<sup>39</sup> In the *Recueil de Pièces galantes*, 1667, II, is found a sonnet to Colbert by Gilles Boileau: "On a beau murmurer contre le ministère." Another has already been referred to.



Et j'ay toujours caché ton extrême ignorance;  
Enfin pour tant d'honneurs qu'en tous lieux je te rens,  
Chapelain changeroit ses trois fois mille francs!<sup>40</sup>  
Bien plus, depuis huit jours, ce grand panégyrique,  
Ce sonnet où tu m'as traicté de politique,<sup>41</sup>  
J'ay pris à l'exalter de si pénibles soins  
Qu'en te payant comptant je t'aurois donné moins.  
Le subject t'a faict lire encor plus que l'ouvrage,  
Et tu me dois toujours cet insigne avantage  
Qu'à ma seule faveur on ayt fait quelque cas  
D'un sonnet dont sans moy l'on ne parleroit pas.  
Tu t'en souviens, Boisseau, tants d'heurs et tants de  
gloires,  
Ne peuvent pas sitost sortir de ta mémoire,  
Mais ce qui n'est party que d'un homme sans coeur,  
Boisseau, tu t'en souviens, et tu me perds d'honneur!

*Boisseau.*

Moy, Monsieur, moy, que j'eusse une ame si traistresse,  
Qu'un si lache dessein . . . .

*Colbert.*

Tu tiens mal ta promesse.  
Sieds-toy. Je n'ay pas dit encor ce que je veux;  
Tu te justifieras après, si tu le peux.  
Souviens-toy seulement de garder ta parole.  
Au mespris du public ta satyre m'immole!

<sup>40</sup> Alludes to the amount which Chapelain drew from the list of awards. It is reported in the *Chapelain Décoiffé* as "les trois fois mille francs."

<sup>41</sup> This sonnet "Par quel art merveilleux sais-tu dans l'opulence" is the one reprinted in this study.

Ces vers qui font paroistre aux yeux de tout l'estat  
 D'une injuste fureur l'impuissant attentat,  
 Ce *Percé* qui me peint d'une couleur si noire,<sup>42</sup>  
 Que toute ma faveur n'en peut sauver ma gloire,  
 Et qui m'a trop acquis le tiltre d'inhumain  
 Pour m'en pouvoir desdire,—est un coup de ta main!  
 Despréaux qu'après toy j'estimois davantage,<sup>43</sup>  
 T'a servy de complice en ce méchant ouvrage!  
 Ce frère médissant autant ou plus que toy,  
 N'a pas craint de vomir son venin contre moy,  
 Et tous deux possédés d'un esprit satyrique,  
 Malgré tout mon pouvoir vous m'avez fait la nique!  
 Sous un style rampant et des vers imparfaits  
 En vain vous avez cru desguiser vos forfaits,  
 Puisqu'aujourd'uy, malgré cette foible imposture,  
 Le *Percé* que je tiens est de ton escriture!  
 Et ce méchant sonnet dont tu m'as fait la cour,  
 Après m'avoir trahy, te trahyt à son tour.  
 Reconnois en tous deux ton vilain caractère,  
 Et rougis, si tu peux, d'une si sale affaire.  
 Je ne veux point icy de juge que tes yeux,  
 Cynique impitoyable, esprit pernicieux . . . .  
 Tu te tays maintenant et gardes le silence,  
 Plus par confusion que par obéissance.  
 Quel estoit ton dessein et par quel mouvement,

<sup>42</sup> This *Percé* is not the *Chapelain Décoiffé*, in which is found a parody of the *Stances* of the *Cid* "Percé jusques au fond du coeur," as has hitherto been held. It refers to the *Colbert Enragé*. It is on this misunderstanding that Monmerqué, Revillout and Bernhard, *op. cit.*, agreed or disagreed. The context here makes it clear that there is no question of the *Chapelain Décoiffé*, since Colbert complains that the *Percé* depicts him and Berryer as inhuman.

<sup>43</sup> This line accuses Boileau-Despréaux of having collaborated with his brother Gilles, not in the *Chapelain Décoiffé*, as has been held, but in the *Colbert Enragé*.

Ingrat, m'as-tu traicté si satiriquement?  
 Sy ma seule injustice animoit ta colère,  
 Pourquoy chercher d'ailleurs le moyen de me plaire,  
 Et dans le mesme temps, pour m'ôter tout soupçon,  
 D'un perfide sonnet couvrir ta trahison?  
 Sy c'estoit seulement pour noircir ma mémoire,  
 A quoy bon y mesler des héros plains de gloire?  
 Pourquoy du sieur Berryer attaquer la vertu?<sup>44</sup>  
 Enfin, par tes beaux faits, dis-moy, qu'espérois-tu?  
 Présumois-tu par là voguer sur le Parnasse?  
 D'un estrange malheur son destin le menace  
 Sy pour y présider et luy donner la loy,  
 Paris n'en peut fournir de plus digne que toy!  
 Sy jusques à ce point son sort est déplorable  
 Qu'entre les beaux esprits tu sois considérable,  
 Et sy ce grand fardeau de rimeur souverain  
 Ne sçauroit aujourduy mieux tomber qu'en ta main,  
 Apprens à te cognoistre et descens en toy mesme:  
 Tu vas chez la Thoré pour dire qu'elle t'aime,<sup>45</sup>  
 Quelques chansons ont dit qu'elle reçoit tes voeux  
 Et que dans sa maison tu fais ce que tu veux.  
 Mais en un triste état ta Minerve est réduite,  
 Sy la seule Thoré fais cas de ton mérite!  
 Ose me démentir; dis-moy ce que tu vaux,  
 Fais voir de ton esprit les glorieux travaux!  
 Mesnage sous ton nom a fait voir quelque ouvrage,  
 Mais tu ne le payas que d'injure et d'outrage:  
 Tu soutins hardiment qu'à toy seul estoit deubt  
 Tout l'honneur qu'à ton livre on n'avoit point rendu;

<sup>44</sup> Berryer, factotum of Colbert, is violently attacked in the last part of the *Colbert Enragé*.

<sup>45</sup> On the relations of Gilles Boileau and the Présidente de Thoré, see note 38 of the present publication.

Qu'à grand tort il vouloit en usurper la gloire ;  
 Enfin, pour achever en deux mots cette histoire,  
 Ce malheureux sçavant qui te traitoit d'amy,  
 En te faisant autheur te fit son ennemy.<sup>46</sup>  
 Contre Scarron depuis tu fis quelque épigramme<sup>47</sup>  
 Mais il estoit pour toy d'une trop haute gamme :  
 En cinq vers il te fit pic, repic et capot,<sup>48</sup>  
 Et fit voir clairement que tu n'estoit qu'un sot.  
 Tu n'as pas pour cela rengagné ta satyre,

<sup>46</sup> Ménage claimed that he wrote, or at least that he furnished the greater part of Gilles Boileau's *Vie d'Epictète et l'Euchiridion ou l'Abrégé de sa Philosophie*, 1655. The following year, in his *Avis à M. Ménage sur son Eglogue intitulée Christine avec un remerciement à M. Costar*, 1656, Gilles Boileau referred to this quarrel. He says to Ménage: "Vous avez adopté des livres entiers, . . . Et c'est pour cela que lorsqu'on me dit que vous vous vantiez d'avoir fait mon *Epictète*, je répondis seulement:

Ménage, ce pauvre poète,  
 Dit qu'il a fait mon *Epictète*:  
 Ce n'est pas chose estrange en luy  
 D'adopter les œuvres d'autrui." (*Hist. de Tall. des*

*Réaux*, ed. 1860, IX, 281, sq.)

<sup>47</sup> The quarrel between Scarron and Gilles Boileau dates from 1659, the year that the election of Gilles Boileau to the Academy brought about a violent disagreement among the members of the Academy. Scarron in his letter *A M. Fouquet* states that the origin of the dispute was these four verses from his second *Épître Chagrine*:

Cette année est fertile en grands événemens:  
 Jules donne à la France une paix affermie,  
 Et d'Estrée et Montmort par leurs soins véhémens,  
 Ont enfin mis Boileau dedans l'Académie.

Scarron relates that in reply Boileau wrote an epigram against Mme Scarron, "Scarron ajoute que Boileau montra à l'abbé de Boisrobert cette épigramme, dont il voulut depuis le faire croire Autheur, et que pour parer aux coups dont il estoit menacé, il fit une autre épigramme, qu'il adressa à Madame Scarron sous le nom d'Iris, où il parloit fort mal de son mari. Celui-ci repliqua par quatre épigrammes, qui ne tardèrent pas à être suivies de plusieurs autres et de quelques sonnets, où le fiel le plus amer est répandu avec profusion." Goujet, *Bibl. Fr.*, XVII, 172, sq. Scarron's letter *A Mons. le Surintendant Fouquet* (*Oeuvres*, 1781, pp. 269-79) relates the quarrel and prints the poems.

<sup>48</sup> *Pic, repic et capot*, terms of card games. Cf. *Les Précieuses Ridicules*.

Mais, toujours possédé d'un grand désir de nuire,  
 Sans craindre ny le fouet, ny Quinperchorantin<sup>49</sup>  
 D'un ministre d'état tu fais un assassin!<sup>50</sup>  
 J'aime mieux toutesfois approuver ton ouvrage!  
 Règne si tu peux aux dépens de ma rage.  
 Mais oses-tu bien penser que tants d'auteurs si vains,  
 Que tants de Chastillons,<sup>51</sup> que tants de Chapelains,  
 Des Mesnages de qui l'estude sans pareille  
 Nous a fait voir qu'un geay n'est pas une corneille,<sup>51a</sup>  
 Abaissent aisément leurs esprits orgueilleux  
 Jusques à pouvoir souffrir que tu règues sur eux?  
 Parle, parle, il est temps!

*Boisleau.*

Je demeure stupide!

Non que votre colère ou le fouet m'intimide . . .  
 Je cherche en vain l'auteur de mon mauvais destin. . .  
 Cette stupidité je dissipe à la fin:  
 Monsieur, je suis Boisleau, c'est assez vous en dire!<sup>52</sup>

<sup>49</sup> Quimper-Corentin, village in Brittany of which the inhabitants are reputed stupid. The meaning here is "banishment."

<sup>50</sup> At the end of the *Colbert Enragé*, the minister is represented as making arrangements for the poisoning of Fouquet.

<sup>51</sup> Boisrobert, who, in 1638, obtained the Abbaye of Châtillon-sur-Seine.

<sup>51a</sup> In his *Amanitates Juris civiles* Ménage had discussed whether the word *gracculus* meant a jay or a crow.

<sup>52</sup> Evident allusion to the satirical talent of the Boileau family, illustrated not only by Gilles and Nicolas Boileau, but also by their half-brother, Boileau de Puimorin (1625-1683), who also attacked Chapelain. This seems to have been the favorite family diversion. When he attacked *La Pucelle*, Chapelain told him: "C'est bien à vous d'en juger, vous qui ne savez pas lire." His father and his brother helped him in versifying his reply, and Molière gave him counsel:

"Froid, sec, dur, rude auteur, digne objet de satire,  
 De ne savoir pas lire oses-tu me blâmer?  
 Hélas! pour mes péchés, je n'ai su que trop lire  
 Depuis que tu fais imprimer."

See Fabre, *Les Ennemis de Chapelain*, II, pp. 337-338.

J'ay reçu de l'enfer ce talent de mesdire,  
Et quoyque petit-fils d'un malheureux sergent,  
Je suis larron d'honneur et vous larron d'argent.  
J'en ay bien dit et j'en diray bien d'autres  
Sy vous ne payez mieux les épigrammes nostres.  
Enfin, pour épargner les discours superflus,  
Si vous ne m'apaisez d'un bon nombre d'escus,  
Jusqu'au dernier soupir l'on me verra mesdire.<sup>53</sup>  
J'en ay fait voeu, Monsieur, et ne m'en puis desdire.

*Colbert.*

Tu braves mon pouvoir, rimailleur indigent,  
Et veux avec l'honneur m'ôter encor l'argent.  
Tu viens de me frapper par où je suis sensible;  
Ta demande a rendu ton crime irrémissible;  
Mais, puisque tu m'as su si bien pousser à bout,  
Voyons si ta bravoure ira jusques au bout:  
Fais ton arrest toy mesme et choisis ton supplice!

In their edition of Tallemant des Réaux, *Historiettes*, Paulin Paris and Monmerqué quoted forty-four lines of this parody, which they derived from a contemporary manuscript.<sup>54</sup> They made, however, a mistake which since then has led investigation astray. They saw clearly enough that the *Boisleau ou la Clémence de Colbert* reproached Gilles Boileau for having composed the *Chapelain Décoiffé*, but they did not notice that it concerned only the opening lines of this parody of the *Cid*.

<sup>53</sup> Extraordinary prophecy . . . The list of awards for the following year, 1665, grants a pension to Gilles Boileau. This may lend color to the supposition that Gilles Boileau's pension was recommended by Chapelain in order to effect a reconciliation.

<sup>54</sup> 1860, IX, 38, note.

Soon Colbert proclaims his indignation about a *different* parody of the *Cid*, about the *Colbert Enragé*, which concerned him more personally. He refers to this satire as:

Ce *Percé* qui me peint d'une couleur si noire  
Que toute ma faveur n'en peut sauver ma gloire,  
Et qui m'a trop acquis le tiltre d'inhumain . . . .

The word *Percé* alludes to the first word of the first line of the *Colbert Enragé*: "*Percé* jusques au fond du coeur," borrowed verbally from the *Stances* of the *Cid*. It was easy enough to confuse this *Percé* with the *Chapelain Décoiffé*, since there also is found a parody of the same verses of the *Cid*. But the context in the *Boisleau ou la Clémence de Colbert* proves clearly that the *Percé* which aroused the ire of Colbert was directed against him and Fouquet's judges.

Revillout in *La Légende de Boileau*,<sup>55</sup> accepted P. Paris' and Monmerqué's explanation of the allusions in the *Cinna* parody. But since he was at a loss to explain why Colbert was represented as such an ardent defender of Chapelain, he suggested that, in this parody, Colbert really stands for Chapelain.<sup>56</sup> This is obviously impossible and conflicts with the greater part of the satire, where Colbert blames Gilles Boileau for flattering and betraying him at the same time in the matter of Fouquet's condemnation. All this has clearly no bearing upon the *Chapelain Décoiffé*.

<sup>55</sup> *Revue des Lang. Rom.*, 1890-91.

<sup>56</sup> "Le ministre ou plutôt Chapelain se montre encore plus dur qu'Auguste," *op. cit.*, p. 500.

A Bernhard<sup>57</sup> took the opposite view. He noticed that the passages in the *Cinna* parody which refer to the *Percé* could not be aimed at the *Chapelain Décoiffé* and from this he concluded that the *Boisleau ou la Clémence de Colbert* did not refer to the *Chapelain Décoiffé* at all.<sup>58</sup> The truth lies midway between these opinions. The *Boisleau ou la Clémence de Colbert* speaks successively of the *Chapelain Décoiffé*, which it attributes to Gilles Boileau; of the sonnet of Gilles Boileau defending Colbert's politics; and, at last, of the *Colbert Enragé*, which is ascribed to both Nicolas and Gilles Boileau.

#### QUESTIONS OF AUTHORSHIP.

##### I. *Boisleau ou la Clémence de Colbert*.

What value can be attributed to these ascriptions? Nicolas Boileau believed that the author of the *Cinna* parody was the Abbé Michel de Pure,<sup>59</sup> in which case it would have been the work of a well informed, if satirical, contemporary. Le Verrier, Boileau's commentator, writing under his own supervision, testifies that it was because Nicolas Boileau believed that the Abbé de Pure

<sup>57</sup> *Die Parodie "Chapelain Décoiffé,"* Münchener Beiträge, 1910.

<sup>58</sup> "Monmerqué and P. Paris berufen sich auf die sog. Cinnaparodie welche Gilles Boileau bezichtigt eine Parodie der Cid stanzen 'Percé jusqu'au fond du cœur' geschrieben zu haben. . . . Jenes *Percé*, von dem die Cinnaparodie spricht, ist aber gänzlich verschieden von dem unseren, wie uns ein Blick in die Mss. sofort zeigt. Es kann also Gilles Boileau nicht als Verfasser des *Chapelain Décoiffé* in Betracht kommen." *Op. cit.*, p. 5.

<sup>59</sup> 1634-80. On him see, *Nouv. Biogr.*; Didot; Lachèvre, *Bibl. des Rec. Coll.*, II, 426; Goujet, *Bibl. fr.*, vol. VIII; de Marolles, *Dénombrement des Auteurs*; *Mercure Galant*, Avril, 1880; Somaize, *Dict. des Préc.*; E. Roy, *Le Moliériste*, 1887-88, p. 183.



was responsible for the *Boisleau ou la Clémence de Colbert*, that his name was inserted in the *Satires*. He states in his notes on the lines 17-18 of the second *Satire*:

“Si je veux d’un galant dépeindre la figure,  
Ma plume pour rimer trouve l’Abbé de Pure . . . .

Il y avoit dans l’origine:

Si je songe à dépeindre un galant de nostre age,  
Ma plume pour rimer d’abord trouve Mesnage . . . .

L’Abbé de Pure s’estant avisé de faire une parodie (satirique—*addition by Nicolas Boileau*) de *Cinna* contre l’auteur et d’introduire Mr. Colbert qui parloit à l’auteur (Mr. Despréaux—*addition by Nicolas Boileau*) on osta Mesnage pour mettre à sa place l’Abbé de Pure.”<sup>60</sup>

In his discussion of the *VIth Satire*, Le Verrier, again noting down information derived from Nicolas Boileau himself, gives more complete details:

“Les souris et les rats,  
Semblent pour m’éveiller s’entendre avec les chats,  
Plus importuns pour moi, durant la nuit obscure,  
Que jamais en plein jour ne fut l’Abbé de Pure.

<sup>60</sup> *Les Satires de Boileau, commentées par lui-même*, 1906, p. 26. In 1929, Émile Magne, *Bibliographie Générale des Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux*. . . , Paris, 2 vols., came independently to the same attribution to the Abbé de Pure as that which I had expounded in *P. M. L. A.*, 1924, no. 4. He is mistaken in calling the *Clémence de Colbert* “unpublished,” since I had published it five years previously. He states (II, p. 223): “Nous ignorons quelle satire Gilles Boileau écrivit contre Colbert.” This satire is obviously the *Colbert Enragé*.

L'Abbé de Pure avoit excité l'indignation de l'auteur plus que qui ce soit. Car avant qu'il eust parlé de luy, cet abbé avoit fait une parodie de cette scène si fameuse de *Cinna* qui commence: Prends un siège, *Cinna* . . . . Dans cette parodie, il introduisoit Mr. Colbert convainquant l'auteur et son frère l'Academicien (ou l'Argentier du Roy) d'avoir composé une satire qui couroit contre ce Ministre, dans le temps qu'il estoit le plus animé à poursuivre Mr. Fouquet, qui dans sa disgrâce même a trouvé des deffendeurs . . ."61

Here Nicolas Boileau wrote in the margin: "On soupçonnoit l'Abbé de Pure d'avoir fait (une parodie) . . .," so that here he seems to doubt his authorship. Modern editors are still less affirmative: "L'Abbé de Pure fit alors ou colporta des vers satiriques contre Boileau" says Gidel<sup>62</sup> and this guarded statement is repeated by Marty-Laveaux.<sup>63</sup> Revillout (*op. cit.*) ascribes the *Bois-leau ou la Clémence de Colbert* vaguely to "des amis de Chapelain." Although de Pure's enmity to Nicolas Boileau is well known and although no other author of the *Cinna* parody has been suggested, his authorship is, then, not entirely established. But, whoever the author of this satire, it was the work of a contemporary and if his attributions may not be accepted without test, they merit at least as much credence as others of later date.

## II. The "Percé" or "Colbert Enragé."

The *Bois-leau ou la Clémence de Colbert* ascribes the *Colbert Enragé* to both Gilles and Nicolas Boileau. This

<sup>61</sup> *Id.* p. 56.

<sup>62</sup> *Œuvres de N. Boileau*, I, 71.

<sup>63</sup> *Œuvres de P. Corneille*, Introduction to *Cinna*, III, 368.

*Percé*, says Colbert to Gilles "est un coup de ta main"  
but,

Despréaux, qu'après toy j'estimois davantage,  
T'a servy de complice en ce méchant ouvrage.

In vain did the satirical brothers try to lead investigation off the track by writing it in imperfect verse and in incorrect style, since Colbert says that he possessed a copy of the satire in Gilles Boileau's own handwriting.

The sonnet of Gilles Boileau in praise of Colbert would have been composed intentionally to hide more effectively his attack against him. In the literary habits of Gilles Boileau there is nothing that would make these accusations entirely devoid of probability. He is constantly depicted as a sharp-tongued and irascible *arriviste*, aiming in literature, not high, but at obtainable advantages. Tallemant des Réaux tells that he did not spare his friend Chapelain to whom he owed, at least partly, his entrance into the Academy.<sup>64</sup> His natural waspishness may have been quickened by the fact that his name was omitted from the first two lists of awards and the parodist would have us believe that he attacked both Chapelain and Colbert for this, the first in the *Chapelain Décoiffé*, the second with the *Colbert Enragé*. The *Cinna* parody suggests very clearly that Gilles Boileau's anger could be appeased by a pension:

Si vous ne m'appaisez d'un bon nombre d'escus,  
Jusqu'au dernier soupir l'on me verra mesdire.

The next year, however, he obtained an award of 1200 *livres*, and this grant shows that Colbert did not believe

<sup>64</sup> *Histor. de Chapelain*, III, 276-78.

that Gilles Boileau was the author of the *Colbert Enragé*. Revillout<sup>65</sup> suggests that it was the price paid by Chapelain for a reconciliation with Gilles Boileau, who would at that moment have turned against his brother Nicolas. It must, however, be observed that, if Chapelain, through natural timidity or for other reasons, may have been desirous of making peace with Gilles Boileau, no such motives could govern the actions of the powerful minister Colbert. Unless we accept that Colbert in reality rivaled Augustus in magnanimity, we must suppose that he did not at all consider Gilles Boileau responsible for this virulent satire against his politics. The attribution of the *Colbert Enragé* to the brothers Boileau seems, then, only a rather doubtful insinuation from the side of an enemy.<sup>66</sup>

Incidentally, the *Boisjeu ou la Clémence de Colbert* allows us to fix the date of the quarrel of the brothers Boileau as 1665. The fact that the author of this *Cinna* parody depicts them as collaborators, proves that at the beginning of this year they were still known to be on friendly terms, for if they had been open enemies the insinuations of the parodist would have been at once discounted. On the other hand, the appearance of Gilles Boileau's name on the list of awards of October, 1665 must have been the sign of hostilities between the two brothers.

It is, then, very probable that the verses of Nicolas Boileau against Gilles, which were for some years part of the *First Satire*, were written in 1665. They were

<sup>65</sup> *Op. cit.*, pp. 479-80.

<sup>66</sup> Such attributions are not infrequent at the time. See, for instance, *Le Livre abominable de 1665*, a political comedy on the Fouquet case attributed to Molière. (Published by L.-A. Ménard, 1883).

printed for the first time in the edition of 1666 of Nicolas Boileau's works:<sup>67</sup>

Enfin je ne saurois, pour faire un juste gain,  
Aller bas et rampant fléchir sous Chapelain.  
Cependant pour flatter ce rimeur tutélaire,  
Le frère en un besoin va renier son frère,  
Et Phébus en personne, y faisant la leçon,  
Gagneroit moins ici qu'au métier de maçon,  
Ou, pour être couché sur la liste nouvelle,  
S'en iroit chez Billaine admirer la *Pucelle*.<sup>68</sup>

A. Fabre, in *Les Ennemis de Chapelain* (II, p. 83), dates these verses 1660, apparently because he believes the *Satire I* was composed during that year.<sup>69</sup> It was begun in 1657, but even if it were written entirely in 1660, Nicolas Boileau, true to his custom, might have added these lines later on. However, the reference in Nicolas' verses to "la liste *nouvelle*" makes it clear that they must be dated either 1664 or 1665, the years that *new* lists of awards were issued. But, since in 1664 the brothers Boileau were on good terms, the latter date must be accepted, the more that in 1665 Gilles obtained a pension, which he could not have received without "aller bas et rampant fléchir sous Chapelain."

### III. *Chapelain Décoiffé*.

The *Cinna* parody ascribes the *Chapelain Décoiffé* to Gilles Boileau alone. It refers to the early text of this parody, in which Chapelain was reproached with having been an Archer:

<sup>67</sup> This edition has been consulted by Revillout, *op. cit.*, p. 480.

<sup>68</sup> Edition Gidel of *Œuvres de Boileau*, I, p. 63, note 3. They were suppressed in the edition of 1674, after the death of Gilles Boileau.

<sup>69</sup> A. Fabre, *op. cit.*, II, p. 320, note 1.

Et c'est en quoy déjà tu manques de cervelle  
D'avoir traicté d'Archer l'auteur de la *Pucelle*.

This utterance, placed in the mouth of Colbert, constitutes additional evidence that the text printed in Cotin's *La Ménagerie* and reproduced by A. Bernhard, in which is found the insulting reference to Chapelain-policeman, is the early version.<sup>70</sup>

There has been considerable divergence in the ascription of the *Chapelain Décoiffé*. It was circulated anonymously and the authors showed no eagerness to reveal their identity. Chapelain accused Nicolas Boileau,<sup>71</sup> who claimed at that time that the real author was the provincial satirist Delasson.<sup>72</sup> The *Ménagiana* of 1693 mentioned Boileau: "Ce fut pour le divertir[le Président de Lamoignon] plus que pour autre chose que Monsieur Boileau parodia quelques endroits du *Cid* sur Chapelain, Cassagne et les autres." (pp. 51-52). "Monsieur Boileau" here indicates rather Gilles Boileau than Nicolas who was always called Mr. Despréaux by his contemporaries. Yet, in the following enlarged editions of the *Ménagiana*, "Monsieur Boileau" was taken to indicate Nicolas Boileau. In 1701, Brossette asked him whether the *Chapelain Décoiffé* was really his work and whether he could insert this parody in the complete edition which he then projected. In his reply of December 10, 1701, Nicolas Boileau confessed that he had

<sup>70</sup> *La Ménagerie, Par M. l'Abbé Cotin. Et quelques autres pièces curieuses.* La Haye, 1666, p. 49.

<sup>71</sup> Letter of March 3, 1665.

<sup>72</sup> See on him, Lachèvre, *Bibl. des Rec. coll.*, and J. Collas, *J. Chapelain*, p. 455.

composed four lines of it, but revealed that Furetière<sup>73</sup> and Racine had been co-authors. Racine, on the contrary, does not mention his own collaboration, but indicates Furetière, Chapelle, and "a few others."<sup>74</sup> According to Tallemant des Réaux,<sup>75</sup> the parody was composed by Chapelle but enlivened by Racine and Furetière. The *Carpentariana* (p. 360) attributes it principally to Lignière, helped, however, by Furetière.

In the present state of our knowledge, it seems well nigh impossible to settle this vexed question of authorship with any degree of definiteness. A. Bernhard (*op. cit.*) has argued that the early text of the *Chapelain Décoiffé* was the work of Nicolas Boileau, Racine, and Furetière; and the later text a version changed by Chapelle, Lignière, and a few others. But this conflicts directly with Racine's statement that it was produced "by Chapelle, Furetière, and others," and if Boileau's letter to Brossette is reliable, Racine's utterances are not less trustworthy. Moreover, the attribution made by the *Cinna* parody to Gilles Boileau, is the earliest known, since it antedates even Chapelain's letters on the subject. It seems, then, that the *Chapelain Décoiffé* was even in its earliest form the work of several hands. As far as the conflicting attributions allow a diminishing gradation of probability of authorship, the following list attempts to tabulate the contemporary ascriptions:

<sup>73</sup> Antoine Furetière, abbé de Chaligny and "prieur de Chuines" (1619-1688). He became a member of the French Academy in 1662, but made himself an enemy of all his colleagues because of his satirical and mocking spirit. He was excluded from this learned institution in 1685 for having written a *Dictionary* in competition with that of the French Academy.

<sup>74</sup> *Mémoires*, p. 74.

<sup>75</sup> Mss. of La Rochelle, Ms. 672, fol. 246.

1.—Nicolas Boileau (*Lettres de Chapelain*, 1665. His own letter of 1701).

2.—Furetière. (Indicated by Nicolas Boileau, Racine, Tallemant des Réaux and the *Carpentariana*).

3.—Gilles Boileau. (*Cinna* parody, 1664. *Ménagiana*, 1693).

4.—Racine. (Indicated by Nicolas Boileau and Tallemant des Réaux).

5.—Chapelle. (Indicated by Racine and Tallemant des Réaux).<sup>76</sup>

\*

\* \* \*

In 1664, the *Chapelain Décoiffé* was not an entirely isolated parody: Corneille's *Cid* and *Cinna* were used or misused for a venomous battle of parodies, partly personal and partly political, which involved two engrossing happenings of the moment, the trial of Fouquet and the new lists of pensions for authors. Collas (*op. cit.* p. 405) has demonstrated that the real influence of Chapelain in the matter of awards to French authors lasted but two years, from 1663 to 1665, and that he was then succeeded by Perrault. Were the several attacks on Chapelain not in part responsible for this change? Colbert may have felt that Chapelain was too much under fire and Chapelain himself may have preferred to devote his attention exclusively to the awards to foreign authors, from whom no such attacks were to be expected. In any case he went on playing at being the "Providence" of foreign scholars and men of letters and avoided further battles with the pitiless wits of Paris.

<sup>76</sup> We may discard the attributions to Lignière (indicated only by the *Carpentariana*) and to Delasson (indicated by Nicolas Boileau, but only to disguise his own authorship).



*The Two Texts of the "Chapelain Décoiffé."*

In the preceding pages I have referred to an early text of the *Chapelain Décoiffé*, and I have pointed out that the satire, *Boisleau ou la Clémence de Colbert*, contains proof that this early version was the one that circulated in 1664. Only a fragment, the first two scenes, seems preserved. It was printed as early as 1666 in *La Ménagerie, Par Monsieur l'Abbé Cotin. Et quelques autres pièces curieuses* (p. 49 ff.); and has been reproduced by A. Bernhard, according to Ms. 5418, *Recueil Conrart* of the Bibliothèque de l'Arsenal. In the 1715 and 1729 Paris editions of the *Ménagiana* (II, pp. 78-79), eighteen lines of this early version were quoted: "Dans une ancienne copie manuscrite du *Chapelain décoifé*, tres-différente du texte qu'on a donné dans le précédent volume [*Ménagiana*, I, pp. 145-161], La Serre parle ainsi à Chapelain:

"Tu débutas d'abord par Guzman d'Alfarache,  
Œuvre, dont aujourd'hui la mémoire te fâche.".. etc.

"L'Auteur de la Parodie a depuis, comme on l'a pu voir, rechangé tout ceci." R. Kerviler in his *La Bretagne à l'Académie Française au XVII<sup>e</sup> siècle*, (1879), p. 251, quoted a few lines from it, although he relied mainly upon the text of the *Ménagiana* which appeared in 1694. This text of the *Ménagiana* is allied to the one which appeared in 1665 in the *Nouveau Recueil de plusieurs et diverses Pièces Galantes de ce temps*. It is most likely that it represents the version of the *Chapelain Décoiffé* originally due to Boileau and Racine, but rewritten later by Furetière.

I am reproducing here first the text of the *Ménagiana*, since it is apparently the only complete one in existence, and after that I am reprinting the fragment of the early text, explaining their allusions.

\*

\*       \*

*The "Chapelain Décoiffé" Enacted.*

The young Boileau was accustomed to recite his satires in drawing-rooms and at festive gatherings. He was an excellent actor: "Comme il ne vouloit pas faire imprimer ses satires," says Louis Racine,<sup>77</sup> "tout le monde le recherchoit pour les lui entendre réciter. . . Il savoit contrefaire ceux qu'il voyoit, jusqu'à rendre parfaitement leurs démarches, leurs gestes et leur ton de voix."

Now, a letter of Chapelain to Waghenseil of December 24, 1667, offers evidence that Boileau, and possibly Racine, went about enacting the *Chapelain Décoiffé*. The text of the letter leaves no doubt of it, although its implications have been hitherto overlooked: "Le fait est que certains rimeurs fripons et d'une vie scandaleuse ne se trouvant pas compris au nombre des gratifiés et n'osant s'en prendre à Sa Majesté ni à son Ministre, qui ne les en ont pas jugés dignes, ont deschargé leur fiel sur moi qui ne les connois point, et s'imaginant que j'ay eu quelque part à cette exclusion, m'ont prétendu descrier par des satyres mal fagotées, dont ils ont esté eux-mesmes les histrions, à leur grande honte, sans que cela ait donné aucune atteinte à ma fortune, à mon crédit, ni à ma réputation."<sup>78</sup>

<sup>77</sup> *Mémoires sur la vie de J. Racine, Œuvres complètes* (edition of Didot), p. 7. See Fabre, *Les Ennemis de Chapelain*, II, p. 324.

<sup>78</sup> Quoted by G. Collas, *Jean Chapelain*, p. 460.

The *Chapelain Décoiffé*, thanks to these recitations and to the copies that were circulated in manuscript, became notorious and aroused general mirth. Louis XIV was much amused by it: "Le Roy rit fort de cette pièce et la lut trois fois en un jour à trois différentes personnes. La dernière fut M. le Prince à qui il dit: Je n'ay pourtant guère sujet de rire, car on s'y moque de moy aussy bien que de Chapelain. S'il avoit vu la figure du personnage, il auroit bien plus ri encore. . ."79

In 1665, some actors staged the farce at the occasion of the "*Grands-Jours*," a gathering held at Clermont in Auvergne, but they were forbidden to continue this attack on Chapelain, which seemed almost a crime against the State and the public order. Fléchier, in his *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne en 1665*, reports: "Je fus étonné lorsque j'appris qu'ils avoient eu l'indiscrétion ou l'effronterie de réciter publiquement ces vers injurieux, et de faire revenir l'ancienne licence de la comédie. . . Ce fut M. de Caumartin qui représenta à l'assemblée [des Mrs. des Grands-Jours] que c'estoit de la justice publique de régler ces sortes de dérèglement; que si l'on souffroit cet usage de médire des gens de bien, on ne verroit aucune vertu à l'épreuve de la calomnie . . . que ceux qui récitoient des satires contre un homme d'honneur et un auteur de réputation, pouvoient en réciter contre Messieurs des Grands-Jours . . . qu'enfin il étoit ami de Chapelain, et qu'il avoit trop d'estime pour lui pour assister à des représentations qui offensent la vertu . . . Toute l'assemblée trouva la pro-

<sup>79</sup> Tallemant des Réaux, Ms. Recueil 672 of La Rochelle. See Bernhard, *op. cit.*, p. 40.

position fort raisonnable et l'on fit défense aux comédiens de jouer à l'avenir cette parodie."<sup>80</sup>

Chapelain, in the meanwhile, did not realize that all the sarcasms of the New Generation were directed against the mediocrity of his poetic performance and against his continual protection of flatterers and inferior authors. He imagined that nothing more tragic than the worn condition of his antiquated wig was involved. With a sublime unconsciousness of the real issues that were at stake, he bought himself a brand new wig, and he was convinced that this extravagant gesture would put a stop to the criticism of both his avarice and his partiality.

#### *Chapelain's Reply.*

Did Chapelain reply to this virulent satire? It is generally accepted that he had written a sonnet against Boileau,—a counterattack that would have justified the unceasing sarcasm with which Boileau referred to "Patelain" for years afterward. However, it can be proven that this sonnet is not by Chapelain, although it is found in *Ms. N. A. Fr. 1890* (fol. 212) of the Bibliothèque Nationale, which contains a collection of his letters and his literary works:

<sup>80</sup> See Bernhard, *op. cit.*, p. 40. At the end of the year 1664, Boileau and Racine continued their attacks on Chapelain by the *Métamorphose de la Perruque de Chapelain en comète*, written at the occasion of the appearance of a comet at the end of that year. It was composed around the dinner table at the home of M. Hessein, the brother of Mme de la Sablière. It is stated that Furetière objected to the comparison of Chapelain's wig to the comet on the grounds that: "C'est que les Comètes ont des cheveux et que la Perruque de Chapelain est si usée qu'elle n'en a plus." As another sign of the interest awakened by the *Chapelain Décoiffé*, see the "Madrigal aux auteurs du *Chapelain Décoiffé*": "Vous qui riez de cette vieille bure," Ms. 5418 of the Bibliothèque de l' Arsenal.

Despréaux, grimpé sur Parnasse,  
Sans qu'on en eût jamais su rien,  
Trouva Regnier avec Horace  
En doux et paisible entretien.

Son cœur fut tenté de leur grâce :  
Il résolut d'avoir leur bien ;  
Les en dépouilla plein d'audace,  
Et s'en para comme du sien.

Jaloux du plus grand des poètes,  
Dans ses satires indiscrètes  
Il choque sa gloire aujourd'hui.

En vérité, je lui pardonne :  
S'il n'eût mal parlé de personne,  
On n'eût jamais parlé de lui.

Since this sonnet occurs among Chapelain's manuscripts, it was natural to infer that it was by him, and in 1873 M. Kerviler printed it as unpublished in his *La Bretagne à l'Académie française* (p. 255). From there it was taken over into works on Chapelain as, for instance, in *Les Ennemis de Chapelain* by the Abbé A. Fabre (1888) and *Jean Chapelain* by G. Collas (1912). It has been generally used to illustrate the intentions of revenge upon Boileau which Chapelain is said to have nurtured about 1665. No doubts as to its authenticity were entertained, although the Abbé Fabre remarks that the sonnet is not in the heavy manner of Chapelain: "La pièce cependant a un certain air vif et spirituel, une allure presque légère dont les vers de Chapelain sont trop ordinairement dépourvus."<sup>81</sup>

However, this sonnet is but a variant version of a well

<sup>81</sup> Fabre, *Les Ennemis de Chapelain*, p. 669 and Collas, *op. cit.*, 458, note 4.

known poem by Saint-Pavin<sup>82</sup> which he wrote to punish Boileau for introducing his name in the *First Satire*:<sup>83</sup>

Silvandre monté sur Parnasse,<sup>84</sup>  
Avant que personne en sût rien,  
Trouva Regnier avec Horace,  
Et rechercha leur entretien.

Sans choix et de mauvaise grâce  
Il pillà presque tout leur bien;  
Il s'en servit avec audace,  
Et s'en para comme du sien.

Jaloux des plus fameux poètes,  
Dans ses satires indiscrètes  
Il choque leur gloire aujourd'hui.

En vérité, je lui pardonne,  
S'il n'eût mal parlé de personne  
On n'eût jamais parlé de lui.

Now, whereas the sonnet is found without signature and without explicit attribution among the papers of Chapelain, it has been assigned to Saint-Pavin in the contemporary *Recueil Conrart*: In Vol. XI, p. 281, it is copied with the following note: "De M. de Saint-Pavin contre M. Despréaux, avec la réponse de Boileau." In Vol. XIII, p. 1098, of the same *Recueil* it occurs among a number of sonnets attributed to him.<sup>85</sup> It has been printed as by Saint-Pavin in *Recueils* and editions of his

<sup>82</sup> Denis Sanguin de Saint-Pavin, 1600?-1670. See Lachèvre, *Bibliographie des recueils collectifs*, II, 461 and III, 523. Also his *Disciples et successeurs de Théophile de Viau*, part II.

<sup>83</sup> "On pourra voir . . . Saint-Sorlin Janséniste et Saint-Pavin bigot," Ed. Gidel, I, p. 65.

<sup>84</sup> Some texts read "Despréaux grimpé sur Parnasse," without any other modification of the text here quoted.

<sup>85</sup> Mss. 5422 and 5418 of the Bibliothèque de l'Arsenal.

works: For the first time it seems to have appeared in the *Recueil des plus belles pièces des Poètes français* . . . . (1692), published by Barbin and known as the *Recueil Barbin*.<sup>86</sup> Moreover, in addition to all this, Boileau-Despréaux himself testifies that it was by Saint-Pavin. In Le Verrier's commentary on his satires, written under his own eyes and corrected by him,<sup>87</sup> one finds the following explanation of the line of *Satire I*: ". . . *Et Saint-Pavin bigot*. . . Irrité du trait piquant de Mr. Des Préaux il fit contre lui une épigramme qui finissait par ces vers:

En vérité, je luy pardonne,  
S'il n'eust mal parlé de personne,  
On n'eust jamais parlé de luy."

Boileau-Despréaux added in the margin: ". . . Ce fut dans la suite pour me venger du sonnet que je mis *dévo*t." He thus clearly approved the attribution to Saint-Pavin. Moreover, the answer which Boileau launched against it<sup>88</sup> is aimed at the libertine and agnostic Saint-Pavin, for he is represented as "médissant du ciel à son aise":

"Alidor assis dans sa chaise,  
Médissant du ciel à son aise,  
Peut bien médire aussi de moi.  
On sait fort bien que ses paroles  
Ne sont pas articles de foi."

Whatever ironical thrusts Boileau may ever have made against his butt, "Pucelain," he would certainly not have accused him of impiety!

<sup>86</sup> Pp. 190-91.

<sup>87</sup> Published by F. Lachèvre.

<sup>88</sup> Ed. Gidel, III, p. 70.

The ascription of this satirical sonnet to Saint-Pavin rests, then, on undoubted authority, whereas it has been attributed to Chapelain only because it was found (unsigned) among his papers. This fact, of course, is no proof that Chapelain wrote it; he may simply have kept it as a pointed epigram, which embodied his own enmity against Boileau.<sup>89</sup> The text is slightly changed: "Jaloux des plus fameux poètes" is modified to "Jaloux du plus grand des poètes,"—and this "greatest of poets"—evidently designates Chapelain himself. It is very likely that these changes were made in Saint-Pavin's satirical sonnet by a partisan of Chapelain, in order to make use of it in the Boileau-Chapelain quarrel. This would explain why Chapelain kept it among his papers.

E. Magne<sup>90</sup> has published a reply which Chapelain had prepared against Boileau under the title of *Discours satirique au cynique Despréaux*. Instead of refuting the literary criticisms of Nicolas Boileau or his objections to his favoring of mediocrities, Chapelain attacked his morals and depicted him as a notorious woman-chaser, a pillar of the *cabarets*, a professor of debauchery, and

<sup>89</sup> In 1756, the Abbé Goujet, in his *Bibliothèque Française* (XVII), narrated the circumstances which gave birth to the sonnet of Saint-Pavin and also printed Boileau's answer. He had no doubts about Saint-Pavin's authorship. Three years later, in 1759, Saint-Marc included it in the *Poésies de Saint-Pavin* (p. 58), of which M. Paulin Paris gave, in 1861, a new edition increased by a considerable number of unpublished poems derived mainly from the *Recueil Conrart: Recueil complet des Poésies de Saint-Pavin, comprenant toutes les pièces jusqu'à présent connues et un plus grand nombre de pièces inédites* (p. 37). See volume IX of the *Historiettes de Tallemant des Réaux* (ed. 1853-1860, p. 191). It is cited as by Saint-Pavin in several other places. E. Magne, *op. cit.*, II, p. 137, 1929, came independently to the same conclusion as that which I had expounded in 1925, in my article: *Poems erroneously attributed to Chapelain, Corneille, J. B. Rousseau, La Fontaine, etc.*, in *Neo-Philologus*.

<sup>90</sup> *Op. cit.*, II, pp. 138-144.



in general, as a most uncommendable young man of very blamable life, whose satires could not carry any weight in the pure-minded society of Paris. He treated him disdainfully as an unknown infant who had the presumption of despising the fame of those great men who had been approved by the court and consequently by the *bourgeoisie* interested in literature: Cassagne, Cotin, Charpentier, de Pure, and last but not least, Chapelain himself. He reproached him, moreover, for having written the *Chapelain Décoiffé* and several of his *Satires* merely in a spirit of revenge because he had not been recommended for a pension:

“La première chose que j’ay remarquée en vous, c’est qu’à quelque prix que ce soit vous voulez faire du bruit et que vous ne cherchez pas la bonne réputation, mais la grande. Vous aspirez à devenir fameux et vous avez si bien fait que vous l’estes devenu, mais c’est de la sorte que *la Neveu*<sup>91</sup> l’estoit et que le sont vos chères mignonnes. On parle de vous comme d’un fameux Pilier de Cabaret, d’un fameux Joueur de farces, d’un fameux bateur de Pavé, d’un fameux assassin d’honneur. Pour parvenir à cette gloire, vous n’avez point trouvé de plus courte voye que de composer des satyres et vous croyez d’en avoir fait de merveilleuses sur la foy de certaines Gens de mesme farine que vous. Mais que vous auriez donné beau Champ à quelques Doctes du Pays latin de vous convaincre de peu de sçavoir et de moins de Jugement par le nom de Satyres dont vous avez baptisé vos Pasquinades; comme s’il n’y avoit point de différences entre ces deux Genres d’écrire et que les Invectives contre les mauvaises Actions et les Médisances contre

<sup>91</sup> “Femme de mauvaise vie.” Note of Magne.

les bonnes ne fussent qu'un. C'est pourtant un si médiocre deffaut en vous que d'estre ignorant et peu judicieux en comparaison des autres qui vous noircissent que je ne veux point perdre une seule parole à vous en blasmer. C'en est un moins supportable de s'ériger en homme d'esprit et de n'en montrer toutesfois qu'au dépens de Juvénal et d'Horace, quoique souvent mal entendus ou mal rendus en nostre Langue. Je ne m'y arreste pas toutes fois plus qu'au premier affin de ménager le peu de temps que j'ay destiné à vous découvrir *l'Infâmie de vostre morale*. Quelle idée en effet nous laissez-vous de vos mœurs dans vos Rimaileries qui ne soit l'antipode de celle d'un homme sans reproche? tel que doit estre un Censeur dont néanmoins vous prenez ridiculement le tiltre en mesme temps que vous faites ouverte profession de Parasite, de farceur, d'Impie, de Blasphémateur dans les lieux où l'on s'enyvre et dans les maisons de desbauche. Je ne dis rien en cecy que vostre Genre de vie ne confirme et que vos Escrits ne fassent aisement juger. Après cela espéreriez-vous de faire impression par vos Clabauderies contre l'honneur de ceux à qui vous faites insultes et de pouvoir maintenir cette grave Magistrature dont vous vous estes comiquement revestu de vostre propre autorité? Cependant, comme si on estoit obligé de se soumettre à vostre prétendue Jurisdiction, vous prononcez, vous décidez, vous taillez, vous roignez avec bien moins de discrétion que ne fit jamais Sancho Pança dans son Isle Imaginaire. . . . En faisant mine de blasmer l'Impiété vous en estes Eschole; vous qualifiez de frippons, d'empoisonneurs, de fats, de sots parfaits, des Procureurs, des Advocats, des Gens de mérite, d'honnestes Bourgeois que vous nommez ou désignez et qu'autant qu'il

dépend de vous vos Griffonnemens couvrent d'Infamie. Tout cela comme Censeur à la Barbe des Juges de Police pour passer outre à la première Verve qui vous prendra sans que les souverains mesme qui ne seront pas à vostre goust, et qui n'agiront pas selon vos maximes s'en puissent réputer exempts. Il y a véritablement beaucoup de folie meslée parmy tant de présomption et de malignité. Ne diroit-on pas, à vous entendre, que vous avez une mission spéciale du Père du Mensonge pour chanter pouilles à toute la terre et pour deshonnorer toutes sortes de conditions, mais entre toutes celle sur qui vostre bile noire s'est répandue.<sup>92</sup> Il n'y en a point sur qui vous vous soyez plus acharné que sur celle des Poètes en sorte qu'il paroît aux plus Aveugles que vous vous les estes proposés pour principal objet de vos deschainemens. Et il ne seroit pas estrange que vous, estant dès le Collège enrôlé dans cette Milice, l'Envie qui règne ordinairement entre gens de mesme mestier et l'Amour-propre qui ne manque jamais d'offusquer les Esprits orgueilleux vous fit retenir toute la bonne opinion pour vous et travailler à la donner mauvaise des autres. Mais on ne sçauroit trop admirer qu'ayant assez de lumière pour reconnoître la foiblesse de vostre génie et assez de sincérité pour avouer la peine mortelle que vous avez à rimer, vous ne laissez pas de vous ériger en impitoyable Critique des ouvrages de ceux que les suffrages du Public ont mis au dessus de toute Censure. Comment vous estes-vous pu promettre un bon succès d'une si folle entreprise quand vous ne seriez pas un petit Compagnon fraîchement sorti de dessous la fêrule; un Enfant naguères sevré sur le mont des neuf Sœurs, sans doctrine, sans expérience et sans comerce qu'avec

<sup>92</sup> The poets.

des filoux de lettres qui ne sçavent pas seulement en quoy consiste la nature de la Poésie et qui la réduisent toute à la seule versification; quand, dis-je, vous ne seriez pas un Inconnu, un Champignon sorti de terre en une nuit, auriez-vous la présomption de pouvoir tenir seul contre les sentimens de la Cour et de la Ville? qui sont déclarés pour ceux que vous déchirez et vous imagineriez-vous pouvoir mettre les honnestes gens de vostre costé par quelques rimes licencieuses qui n'ont d'attrait que pour les esprits malings et débordés comme vous? Cela ne devoit pas estre sans doute. Vous vous l'estes pourtant imaginé sur la connoissance que vous avez que la perverse Inclination de l'homme luy fait entendre volontiers donner sur le Prochain et que les vertueux que vous traitez de fats ont une certaine lumière éblouissante qui blesse la veue des Vicieux pour ce qu'elle leur reproche leurs vices. Vous avez pensé qu'il suffiroit de les charger d'injures pour vous acquérir un grand mérite auprès des ciniques de vostre secte qui ont renoncé à la Pudeur comme vous. Ce qu'il y a de plus vilain dans cette pensée, c'est que, pour prévenu que vous soyez contre les Gens de vertu, vous n'en croyez pas ce que vous espérez d'en faire croire aux autres et que c'est prendre le monde pour bien Allemand que de prétendre le faire la Duppe de vos Illusions grossières. Le Monde, mon petit Mons<sup>r</sup>, lisant vos froides railleries, en pénètre les vrais motifs et connoit que vostre jalousie ne vient pas de ce que ces vertueux font honneur à leur Patrie par leurs Ouvrages, au lieu que vous la deshonnez par les vostres, mais de ce qu'ils sont favorisés des grâces du Roy et que vous n'avez pas seulement l'espérance d'y avoir part, quelque machine que vous ayiez fait jouer pour y réussir. C'est là l'enclouure, c'est là où

le bast vous blesse : vous vous ruez directement sur les Gratifiés et indirectement sur le Prince qui les gratifie, avilissant leur prix et condamnant son Election. Vous ne leur pouvez pardonner d'estre heureux par Justice, lorsque, par la mesme Justice, vous ne l'estes pas ; mais leur nom est glorieux et leurs établissemens solides ; vous venez à tard si vous venez pour les ébranler ; vostre avidité est mesme si grande que vous vous jetez encore sur ceux qui aspirent aux bienfaits du Prince dans la peur que vous avez qu'ils ne traversent vos prétentions et que leur cause estant plus favorable que la vostre dans la concurrence, ils ne l'emportent par dessus vous. Il vous fasche de n'avoir pas un secours destiné pour les bonnes actions affin de vous en servir pour les mauvaises. Mais le Roy ne profane pas ses Libéralités et ne sçait que c'est de les répandre sur des Professeurs de débauche. Sa Majesté veut bien fonder des Académies de Philosophes sobres, mais non pas de dipnosophistes hétéroclites dont les propos de table ne sont que des médisances et des saletés. Si vous vouliez participer à ses largesses, il falloit prendre un autre chemin. Il falloit suivre celuy de la Vertu comme le seul qui mène à la fortune sous un Règne tel que celuy-ci . . .

“Les Poètes qui ont receu des faveurs du Roy sous vostre moustache sont ceux principalement qui ont irrité vostre bile et qui ont allumé en vos veines le fiel auquel on a obligation de vos beaux emportemens. . . . Je ne vois pourtant guères de Gens censés et connoisseurs qui ne tiennent ces prétendus Chantres à la douzaine, ces Scudérys, ces Cassaignes, ces Cotins, ces Charpentiers pour des Poètes sublimes, délicats, spirituels qui ont rencontré le goust du grand et du Beau monde et

qui contribuent à la réputation de la France chez les Estrangers.”

\*  
\*   \*  
\*

Notwithstanding all these satires and protests, the official manna continued to rain upon Chapelain's friends: the Abbé de Pure, Gombauld, Cassagne, Desmarets de Saint-Sorlin, Boyer, Conrart and Cotin. The diplomatic Racine also obtained a pension, in company with the more illustrious authors of his time: Perrault, Corneille, Fléchier and Quinault. But Boileau was consistently omitted from all honor-rolls of those eligible for pensions until after Chapelain's death—1674.

Chapelain may have been quite sincere in his indignation. He may not have been able to understand that anyone could make sport so disrespectfully of the verses of a man whose austerity was publicly recognized, who had been officially praised by princes and princesses, and who was, moreover, president of the Academy. How could a young man of twenty-eight years be allowed to mock the epic and the sonnets which had been approved by cardinals and ministers of state, and which, moreover, were written according to the strictest rules of the Ancients? How could he, who had been honored with the eulogies from Latinized *savants* of all European countries, and with the confidence of the mighty, be the butt of such out-spoken satires? He must have been sincerely unable to understand that the impeccability of his personal life was not in question, but only the impeccability of his poetic expression. He proclaimed that his success was his justification: “. . . Ce n'est pas un mauvais signe, pour l'estime d'un livre, que de voir soulever

des gens contre sa réputation, surtout quand la matière n'en est ni sale, ni maligne, et qu'elle ne peut être qu'utile au public. Cela montre au moins que le public l'a favorablement reçu, et que de sa propre force il en a gagné le suffrage: ce qui n'est jamais arrivé sans justice, *la voix du commun étant la voix de Dieu*; au lieu que ces MM. les critiques de profession, par leurs coups de dent, font voir leur nature canine, et marquent, outre leur malignité, une ridicule présomption de mettre en parallèle leur jugement particulier avec le jugement général, et se figurent follement qu'ils le pourront emporter à la balance."<sup>93</sup> To this Boileau was contented to reply:

*"La Pucelle est encore une œuvre bien galante,  
Mais je ne sais pourquoi je bâille en la lisant."*<sup>94</sup>

The *Chapelain Décoiffé* was the first important attack on the supremacy and the exclusive rule of Chapelain and his group in the early Classic period. It marked definitely the cleavage between the generation of the *formalists*, who were to be supplanted by the younger Classic generation. They revealed a deeper understanding of the real spirit of Antiquity, and replaced dull respect for external formulæ and precepts by a more virile, a more directly emotional, awareness of the vital meaning of the Greek example, and of its applicability to their art, at the same time passionate and artistically restrained, dramatic and tempered, like a group of Dionysian dancers on an old Greek frieze, in whom divine frenzy melts harmoniously in a balanced gesture of conscious beauty.

<sup>93</sup> Letter of Chapelain to Vossius of November 5, 1666. See Fabre, *Les Ennemis de Chapelain*, II, p. 352.

<sup>94</sup> *Satire III*, composed in 1665.

**CHAPELAIN DÉCOIFFÉ**





## SCÈNE PREMIÈRE

LA SERRE,<sup>1</sup> CHAPELAIN

### *La Serre.*

Enfin vous l'emportez, et la faveur du Roi  
Vous accable de dons qui n'étoient dûs qu'à moi.  
On voit rouler chez-vous tout l'or de la Castille.

<sup>1</sup> Jean Puget, Sieur de la Serre, 1593 or 1594-1665. On his birthdate, see my article in *Modern Language Notes*, XXXVI, (1920), p. 441: *The Birthdate of Puget de la Serre*. He was born in Toulouse, and after finishing his studies in his native city, went to Paris, became an *abbé*, but abandoned this vocation to get married. He established himself in Lorraine, then went to Brussels with the Queen Mother whose historiographer he became. He then returned to Paris where he was made librarian of Gaston d'Orléans, the brother of Louis XIII; "historiographe de France"; and "Conseiller d'État." As a writer, he chose the easy subjects: popular books, manuals, dedication copies, eulogies, sweet novels, and also turned to plays,—all of which he wrote in prose,—when they became productive. He was a good tradesman of letters and kind of hack writer who found success with: *Le Secrétaire de Cour* (1625), an aid in letter-writing reprinted over fifty times; *L'Esprit de Sénèque* and *L'Esprit de Plutarque*, compilations; *Le Bréviaire des Courtisans* (1630); *Pandoste ou la princesse malheureuse*, tragédie en deux journées, (based on Robert Greene's *Pandosto*); *Thomas Morus, ou le triomphe de la foi et de la constance* (1641), a play which had much success. He published novels, such as *La Clitie ou le Romant de la Cour* (1630), and *Les Amours des Dieux* (1624); moralizing treatises such as *Le Miroir qui ne flatte point* (1632). He dedicated his volumes to high-placed personages, and with very high-sounding dedications. Tallemant des Réaux has stated that one of his volumes was entirely composed of his dedicatory epistles to his numerous patrons. This flattery of his mighty contemporaries is evidenced in his *Panegyrique des hommes illustres de notre siècle*, etc. Many of his works were translated into Dutch, German and Italian. Maynard praised him highly (*Œuvres*, 1646, p. 58):

"Que tes soins diligens font souvent des Coronnes  
Sur le double Sommet aymé des beaux Esprits;  
Et que le nombre est grand des biens que tu nous donnes:  
Les Palais d'Apollon sont pleins de tes Escrits.

(*Contin. on p. 62.*)

*Chapelain.*

Les trois fois mille francs<sup>2</sup> qu'il met dans ma famille  
Témoignent mon mérite, et font connoître assez  
Qu'on ne hait pas mes vers pour être un peu forcez.

*La Serre.*

Pour grands que soient les Rois, ils sont ce que nous  
sommes,  
Ils se trompent en vers comme les autres hommes,  
Et ce choix sert de preuve à tous les Courtisans,  
Qu'à de méchans Auteurs ils font de beaux présens.

*Chapelain.*

Ne parlons point du choix dont votre esprit s'irrite,  
La cabale l'a fait plutôt que le mérite.  
Vous choisissant peut-être on eût pû mieux choisir:  
Mais le Roi m'a trouvé plus propre à son désir.

*(Note 1 continued.)*

Un Livre dont le nom courra toute la Terre,  
Et qu'on ne lira pas sans plaisir, et sans fruit,  
A ta Muse fertile, admirable *La Serre*,  
N'est que l'œuvre d'un jour, ou celle d'une nuit.

Cette facilité que personne n'imite,  
Fait que les Curieux parlent de ton mérite,  
Et souz le Ciel ardent, et souz le Ciel gelé.

Ta Plume est aujourd'huy le miracle des Plumes;  
Et de ton Cabinet il sort plus de volumes,  
Que la fureur des Gots n'en a jamais brûlé."

On *La Serre* see the *Biographie Toulousaine*, II, p. 402; and the *Nouvelle Biographie Générale*. On the family Puget, see: Tallemant des Réaux, *Historiettes*, ed. Monmerqué, VIII, *Les Pugets, Montauron*; Émile Magne, *La joyeuse Jeunesse de Tallemant des Réaux* and *La Fin troublée de Tallemant des Réaux*, 1922. On his plays see Parfaict, *Dictionnaire*; H. C. Lancaster, *French Dramatic Literature in the Seventeenth Century*, II, p. 669 ff., etc.

<sup>2</sup> The amount of the grant made to Chapelain was 3000 francs: "Au Sieur Chapelain, illustre dans la poésie et dans les belles lettres, 3.000 francs." See *Mémoires de Colbert*, edition of Clément, V, p. 466 ff.

À l'honneur qu'il m'a fait ajoûtez-en un autre,  
 Unissons desormais ma cabale à la vôtre.  
 J'ai mes prôneurs aussi, quoiqu'un peu moins fréquens,  
 Depuis que mes Sonnets ont détrompé les gens,<sup>3</sup>  
 Si vous me célébrez, je dirai que la Serre  
 Volume sur volume incessamment desserre,<sup>4</sup>  
 Je parlerai de vous avec Monsieur Colbert,<sup>5</sup>

<sup>3</sup> Chapelain had been rhyming sonnets of a most unpoetic, prosaic pedantry at the occasion of most official events, such as: "Tombeau du Cardinal Mazarin" (March, 1661), "Tombeau de M. le Duc de Longueville" (May, 1663), and several sonnets to the King, dating from the year 1663.

<sup>4</sup> This line is in imitation of what Saint-Amant wrote about La Serre in *Le Poëte crotté*, in *Œuvres*, edition of Livet, 1855, I, p. 222:

"Et depuis peu même La Serre  
 Qui livre sur livre desserre  
 Duppoit encore vos esprits  
 De ses impertinents escrits."

And Loret repeated in his *Muse historique* of March 21, 1665, with additional embellishments (See Bernhard, *op. cit.*, pp. 38-39):

"Le fameux Monsieur de la Serre,  
 Qui Livres sur Livres desserre,  
 Comme le feu Sieur Saint-Amand  
 L'a dit, autrefois, plaizamment,  
 Pour encor mieux vivre et revivre,  
 S'en va plus que jamais poursuivre  
 Le glorieux titre d'Autheur  
 Dont il est ardent amateur. . .  
 Cet Autheur a de l'abondance,  
 Du fluide, de l'élégance,  
 Et, pour en parler nétement  
 Son plus naturel élément  
 C'est de presque toujours écrire,  
 Il est né pour donner à lire;  
 Bref, pour meubler de ses Ecrits  
 Les sieurs Libraires de Paris  
 Et les autres lieux de la terre,  
 Il n'est qu'un Puget de la Serre."

<sup>5</sup> In 1662, Chapelain had been asked by Colbert to present a *Mémoire* about the French and foreign men of letters who might be the recipients of an official pension. From that date on, until the end of his life, Chapelain remained the official mediator between the *savants*, the poets, and Colbert. He misused his official capacity to favor his mediocre friends and to attack men of talent, such as Ménage, with whom he was not friendly.

Et vous éprouverez si mon amitié sert:  
Ma Nièce même en vous peut rencontrer un gendre.

*La Serre.*

A de plus hauts partis Phlipote<sup>6</sup> doit prétendre,  
Et le nouvel éclat de cette pension  
Lui doit bien mettre au cœur une autre ambition.  
Exerce nos rimeurs, et vante notre Prince,  
Va te faire admirer chez les gens de Province,  
Fais marcher en tous lieux les rimeurs sous ta loi,  
Sois des flateurs l'amour, et des railleurs l'effroi:  
Joins à ces qualitez celle d'une âme vaine,  
Montre-leur comme il faut endurcir une veine,  
Au métier de Phébus bander tous ses ressorts,  
Endosser nuit et jour un rouge justaucorps,<sup>7</sup>  
Pour avoir de l'encens donner une bataille,

<sup>6</sup> In the early version, printed further on in this volume, the line reads: "A de meilleurs partis ta Nièce doit prétendre." In Ms. 5132 of the Bibliothèque de l' Arsenal and in Mss. 15012 F. F. and 672 of the Bibliothèque de La Rochelle, a variant version is found:

"Joignons d'un sacré nœud mon stile avec le vostre  
La Pucelle est enflée et vos écrits heureux  
D'une rare beauté paroissent amoureux.  
Choisissez-en quelqu'un pour me donner un Gendre."

—"A de plus hauts partis, ta Jeanne doit prétendre."

Ms. 9364 F. F. of the Bibliothèque Nationale again offers another variant for the same lines (see Bernhard, *op. cit.*, pp. 21-22):

"Unissons désormais ma caballe à la vostre  
Les sots aiment mes vers et ce digne sujet  
De leurs affections est le plus cher objet  
Ma niepce mesme en vous peut me donner un gendre."

—"A de plus hauts partis ta Phlipote doit prétendre."

The name *Phlipote* coincides strangely with the name of a character in Furetière's *Roman Bourgeois* which, however, appeared only in 1666, two years after the *Chapelain Décoiffé*. In the novel she is a ridiculous person, full of affectation. The occurrence of the name "Phlipote" lends probability to the fact that Furetière may have collaborated to the parody, and that he may have been mainly responsible for the second, revised draft.

<sup>7</sup> "Chapelain portoit chez lui un justaucorps rouge en guise de robe de chambre." See the *Œuvres Poétiques de N. Boileau*, edition of P. Chéron, Paris, 1876, II, p. 337.

Ne laisser de sa bourse échaper une maille.<sup>8</sup>  
Sur-tout sers-leur d'exemple, et ressouviens-toi bien  
De leur former un style aussi dur que le tien.

*Chapelain.*

Pour s'instruire d'exemple en dépit de Linière,<sup>9</sup>

<sup>8</sup> An allusion to Chapelain's avarice. The parodists evidently wanted to represent the quarrel as a dispute between two misers. La Serre had the reputation of using literature only for the acquisition of money. To those who reproached him for the haste with which he dispatched his works, he is said to have replied: "Je suis toujours pressé lorsqu'il s'agit de gagner de l'argent; et je préfère les pistoles, qui me font vivre à l'aise, à la chimère d'une vaine gloire, qui me laisseroit misérable." See Tallemant des Réaux, *Historiettes*, edition of Monmerqué, VIII, p. 132 ff.

<sup>9</sup> François Payot de Linière, 1628-1704, wrote a long criticism of Chapelain's *La Pucelle: Lettre d'Eraste à Philis sur le poème de la Pucelle de Chapelain*, Paris, 1656, in-4°, in prose and verse. Tallemant des Réaux calls him "ce petit fou de Linière," (IV, 212), and the *Bolœana* states that the reason for his enmity was that Chapelain had told him when he came to read his verses: "M. le Chevalier, vous avez beaucoup d'esprit et de bonnes rentes; ç'en est assez; croyez-moi, ne faites pas de vers." Besides the above-mentioned prose-work, he launched several epigrams against *La Pucelle*, as for instance:

"On nous promet de Chapelain,  
Ce rare et fameux écrivain,  
Une merveilleuse *Pucelle*.  
La cabale en dit force bien;  
Depuis vingt ans on parle d'elle,  
Dans six mois on n'en dira rien."

Linière also translated as follows an epigram by Montmaur:

"Nous attendions de Chapelain  
Une pucelle  
Jeune et belle;  
Vingt ans à la forger il perdit son latin  
Et de sa main  
Il sort enfin  
Une vieille sempiternelle."

Jean de Montigny defended Chapelain's epic against Linière, in his *Lettre à Eraste pour réponse à son libelle contre la Pucelle*, 1656. Linière wrote a reply which Chapelain succeeded in having officially suppressed at the moment that it was being printed. Linière explained his attitude in a letter to Mme de la Suze: "Je vous envoie ces épigrammes qui sont cause que les Conrarts et les Chapelains me craignent plus qu'ils ne m'ayent. Le Siècle m'est obligé d'avoir généreusement publié leurs défauts, et d'avoir dessillé les yeux de ceux qui les tenoient

Ils liront seulement ma Jeanne<sup>10</sup> toute entière;  
Là dans un long tissu d'amples narrations  
Ils verront comme il faut berner les nations,  
Duper d'un grave ton gens de robe et d'armée,  
Et sur l'erreur des sots bâtir sa renommée.

*La Serre.*

L'exemple de la Serre a bien plus de pouvoir,  
Un Auteur dans ton Livre apprend mal son devoir:  
Et qu'a fait après tout ce grand nombre de pages,  
Que ne puisse égaler un de mes cent Ouvrages?  
Si tu fus grand flateur, je le suis aujourd'hui,  
Et ce bras de la presse est le plus ferme appui.  
Billaine et de Sercy<sup>11</sup> sans moi seroient des drilles,  
Mon nom seul au Palais<sup>12</sup> nourrit trente familles;  
Les Marchands fermeroient leurs boutiques sans moi,  
Et s'ils ne m'avoient plus, ils n'auroient plus d'emploi:  
Chaque heure, chaque instant fait sortir de ma plume  
Cayers dessus cayers, volume sur volume.  
Mon valet écrivant ce que j'aurois dicté,

---

pour des oracles. Ce n'est pas qu'on ne vist leurs imperfections; mais on n'osait pas les descouvrir et parler contre ces Tyrans. Je n'ay jamais mieux fait que de m'ériger en satyrique, et je suis ravy d'avoir abattu leur fierté insupportable. Il falloit que quelqu'un réprimast l'insolence et la vanité de la cabale. Le ciel m'a suscité pour estre son fléau et pour la pousser à bout. Qu'on ne s' imagine pas que je suis l'ennemi du genre humain. . ." See G. Collas, *Jean Chapelain*, p. 262, where the reply of Mme de la Suze is also quoted in full; Tamizey de Larroque, *Lettres de J. Chapelain*; Tallemant des Réaux, *Historiettes*, etc.

<sup>10</sup> *La Pucelle* still found readers and admirers. Exactly in 1664 a new edition was issued. See G. Collas, *op. cit.*, p. 505.

<sup>11</sup> Louis Billaine, a bookseller; de Sercy, publisher of the well-known *Recueil de Sercy*. See Lachèvre, *Bibliographie des Recueils Collectifs* and the *Gallia Typographica*.

<sup>12</sup> In the galleries of the Palace of Justice there were stalls for booksellers and other merchants. Cf. Corneille's *La Galerie du Palais*, and the engraving reproduced in the Marty-Laveaux edition of Corneille.

Feroit un livre entier marchant à mon côté,  
Et loin de ces durs vers qu'à mon style on préfère,  
Il deviendrait Auteur en me regardant faire.

*Chapelain.*

Tu me parles en vain de ce que je connois;  
Je t'ai vû rimailleur, et traduire sous moi:  
Si j'ai traduit Gusman,<sup>13</sup> si j'ai fait sa Préface,  
Ton galimatias a bien rempli ma place.  
Enfin pour épargner ces discours superflus,  
Si je suis grand flatteur, tu l'es et tu le fus.  
Tu vois bien cependant qu'en cette concurrence,  
Un Monarque entre nous met de la différence.

*La Serre.*

Ce que je méritois, tu me l'as emporté.

*Chapelain.*

Qui l'a gagné sur toi l'avoit mieux mérité.

*La Serre.*

Qui sait mieux composer en est bien le plus digne.

*Chapelain.*

En être refusé, n'en est pas un bon signe.

*La Serre.*

Tu l'as gagné par brigue étant vieux Courtisan.

*Chapelain.*

L'éclat de mes grands vers fut mon seul partisan.

*La Serre.*

Parlons-en mieux: le Roi fait honneur à ton âge.<sup>14</sup>

*Chapelain.*

Le Roi, quand il en fait, le mesure à l'Ouvrage.

<sup>13</sup> *Le gueux, ou la vie de Guzman d'Alfarache, Image de la vie humaine . . . Version nouvelle d'Espagnol en François.* Paris, Pierre Billaine, 1619.

<sup>14</sup> Chapelain, in 1664, was sixty-nine years of age.



*La Serre.*

Et par là je devois emporter ses ducats.

*Chapelain.*

Qui ne les obtient point, ne les mérite pas.

*La Serre.*

Ne le mérite pas, moi?

*Chapelain.*

Toi.

*La Serre.*

Ton insolence,

Téméraire vieillard, aura sa récompense.

*(Il lui arrache sa perruque.)*

*Chapelain.*

Achève, et prends ma tête après un tel affront,  
Le premier dont ma Muse a vû rougir son front.

*La Serre.*

Et que penses-tu faire avec tant de foiblesse?

*Chapelain.*

O Dieux! mon Apollon en ce besoin me laisse.

*La Serre.*

Ta perruque est à moi, mais tu serois trop vain,  
Si ce sale trophée avoit souillé ma main.  
Adieu; fais lire au peuple, en dépit de Linière,  
De tes fameux travaux l'histoire toute entière:  
D'un insolent discours ce juste châtiment  
Ne lui servira pas d'un petit ornement.

*Chapelain.*

Rends-moi donc ma perruque.

*La Serre.*

Elle est trop mal-honnête.

De tes lauriers sacrez va te couvrir la tête.

*Chapelain.*

Rends la calotte au moins.

*La Serre.*

Va, va, tes cheveux d'ours  
Ne pourroient sur ta tête encore durer trois jours.

## SCÈNE II

*Chapelain seul.*

O rage ! ô désespoir ! ô perruque mamie !  
N'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie ?  
N'as-tu trompé l'espoir de tant de Perruquiers,  
Que pour voir en un jour flétrir tant de lauriers ?  
Nouvelle pension fatale à ma calotte !  
Précipice élevé qui te jette en la crotte,  
Cruel ressouvenir de tes honneurs passez,  
Services de vingt ans en un jour effacez !  
Faut-il de ton vieux poil voir triompher la Serre,  
Et te mettre crottée, ou te laisser à terre ?  
La Serre sois d'un Roi maintenant régalez,  
Ce haut rang n'admet pas un Poète pelé,  
Et ton jaloux orgueil par cet affront insigne,  
Malgré le choix du Roi, m'en a sù rendre indigne.  
Et toi de mes travaux glorieux instrument,  
Mais d'un esprit de glace inutile ornement,  
Plume jadis vantée, et qui dans cette offense  
M'as servi de parade, et non pas de défense,  
Va, quitte desormais le dernier des humains,  
Passe pour me vanger en de meilleures mains,

Si Cassagne<sup>15</sup> a du cœur, et s'il est mon ouvrage,  
Voici l'occasion de montrer son courage :  
Son esprit est le mien, et le mortel affront  
Qui tombe sur mon chef, rejaillit sur son front.

### SCÈNE III

CHAPELAIN, CASSAGNE

*Chapelain.*

Cassagne as-tu du cœur ?

<sup>15</sup> Jacques Cassagne or Cassaigne. 1634-1679 according to Bernhard; 1636-1679 according to the *Nouvelle Biographie Générale*. He was considered by Chapelain as a first rank wit. Born in Nîmes, he went to Paris while still young. He became "docteur en théologie," and was asked by the archbishop Hardouin de Péréfixe to compose a *Sermonnaire* ("recueil de sermons destiné à venir en aide aux prédicateurs inhabiles"). He composed light poetry and, having concocted an ode in praise of the French Academy, he was made a member, at the age of twenty-seven, succeeding Saint-Amant. Colbert gave him a position as "garde de la bibliothèque du roy." He was one of the first four members of the Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. He received a pension of 1500 livres, thanks to Chapelain. Boileau assured him of immortality in the following verses (see the *Nouv. Biog. Gén.*):

"Moi qui ne compte rien ni le vin ni la chère  
Si l'on n'est plus au large assis en un festin  
Qu'aux sermons de Cassagne ou de l'abbé Cotin."

"Ces vers se publiaient au moment même où Cassagne était désigné pour prêcher au Louvre. Ils firent sur son esprit une telle impression qu'il n'osa pas aborder la chaire. Une autre raillerie de Boileau, le célèbre 'Cassagne, as-tu du cœur?' de la parodie du *Cid*, acheva le pauvre homme, dont l'intelligence, dit-on, s'égara, et qui fut enfermé comme fou à Saint-Lazare. Nous croyons que le fait est apocryphe." (*Nouv. Biog. Gén.*). He wrote a preface to the *Œuvres* of Balzac (1665); a *Traité de morale sur la valeur* (1674); a translation of the dialogue *De l'Orateur* of Cicero (1673); a translation of Sallustius, *Histoire de la Guerre des Romains* (1675), etc. See on him: Nicéron, *Mémoires*, XXII; Titon du Tillet, *Le Parnasse françois*; D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*; Brossette, *Notes sur la troisième Satire de Boileau*; Ménard, *Histoire de Nîmes*, etc.

*Cassagne.*

Tout autre que mon Maître  
L'éprouveroit sur l'heure.

*Chapelain.*

Ah! c'est comme il faut être.  
Digne ressentiment à ma douleur bien doux,  
Je reconnois ma verve à ce noble couroux.  
Ma jeunesse revit en cette ardeur si prompte.  
Mon disciple, mon fils, viens réparer ma honte.  
Viens me vanger.

*Cassagne.*

De quoi?

*Chapelain.*

D'un affront si cruel,  
Qu'à l'honneur de tous deux il porte un coup mortel.  
D'une insulte. Le traître eût payé la perruque  
Un quart d'écu du moins sans mon âge caduque.<sup>16</sup>  
Ma plume que mes doigts ne peuvent soutenir,  
Je la remets aux tiens pour écrire et punir.  
Va contre un insolent faire un bon gros Ouvrage,  
C'est dedans l'encre seul qu'on lave un tel outrage,  
Rime, ou crève. Au surplus pour ne te point flatter,  
Je te donne à combattre un homme à redouter:  
Je l'ai vû fort poudreux au milieu des Libraires  
Se faire un beau rempart de deux mille exemplaires.

<sup>16</sup> Here the *Ménagiana* has modified *caduque* to *caduc*, giving the following note (p. 154): "On disoit autrefois *caduque* tant au masculin qu'au féminin. Aujourd'hui *caduque* n'est que féminin. Le masculin c'est *caduc*: âge *caduc*. Mais le Poëte faisant ici parler Chapelain Auteur suranné a fort bien pû, conformément à l'ancien usage, lui faire dire âge *caduque*. Richelet dans son *Dictionnaire* a fait *caduque* des deux genres, en quoi il s'est trompé."

*Cassagne.*

Son nom; c'est perdre tems en discours superflus.

*Chapelain.*

Donc pour te dire encore quelque chose de plus:  
Plus enflé que Boyer,<sup>17</sup> plus bruyant qu'un tonnerre,  
C'est. . . .

*Cassagne.*

De grâce achevez.

*Chapelain.*

Le terrible la Serre.

*Cassagne.*

Le. . . ?

*Chapelain.*

Ne réplique point, je connois ton fatras.  
Combats sur ma parole, et tu l'emporteras,  
Donnant pour des cheveux ma Pucelle en échange,  
J'en vais chercher; barbouille, écris, rime, et nous vange.

<sup>17</sup> Claude Boyer, 1618-1698, dramatist and preacher. He was mentioned in Boursault's *La Satire des Satires*. He was the author of a number of tragedies, pastoral plays, tragi-comedies and operas. Chapelain praised him as "un poète de théâtre qui ne cède qu'au seul Corneille en cette profession." Furetière made sport of the lack of success of his plays in an epigram:

"Quand les pièces représentées  
De Boyer sont peu fréquentées,  
Chagrin qu'il est d'y voir peu d'assistants,  
Voici comme il tourne la chose:  
Vendredi, la pluie en est cause  
Et, dimanche, c'est le beau temps."

Before 1664 he had published a number of plays such as: *La Porcie Romaine*, *Aristodeme*, *Ulysse dans l'île de Circé*, ou *Euriloche foudroyé*, *Clotilde*, *La Mort de Demetrius ou le Retablissement d'Alexandre, roi d'Épire*, *Oropaste ou le faux Tonaxare*, etc. See: Goujet, *Bibliothèque française*; Nicéron, *Mémoires*; Moréri, *Dictionnaire historique*; Maupoint, *Dictionnaire Dramatique*, etc.

## SCÈNE IV

*Cassagne seul.*

Percé jusques au fond du cœur  
D'une insulte imprévue aussi-bien que mortelle,  
Misérable vangeur d'une sottise querelle,  
D'un avare Ecrivain chétif imitateur,  
Je demeure stérile, et ma veine abatue,  
Inutilement suë.

Si près de voir couronner mon ardeur,  
O la peine cruelle!  
En cet affront la Serre est le tondeur,  
Et le tondu, père de la Pucelle.

Que je sens de rudes combats!  
Comme ma pension, mon honneur me tourmente,  
Il faut faire un Poëme, ou bien perdre une rente;  
L'un échauffe mon cœur, l'autre retient mon bras.  
Réduit au triste choix ou de trahir mon Maître,  
Ou d'aller à Bicêtre:<sup>18</sup>

Des deux côtez mon mal est infini.  
O la peine cruelle!  
Faut-il laisser un la Serre impuni?  
Faut-il vanger l'auteur de la Pucelle?

Auteur, perruque, honneur, argent,  
Impitoyable loi, cruelle tyrannie,  
Je vois gloire perdue, ou pension finie.  
D'un côté je suis lâche, et de l'autre indigent.

<sup>18</sup> *Ménagiana*, p. 156, note, explains this: "Aller à Bicêtre c'est aller à l'Hôpital, parce que le Château de Bicêtre, au dessus de Gentilli, sert d'Hôpital à renfermer les pauvres."

Cher et chétif espoir d'une veine flateuse,  
Et tout ensemble gueuse.  
Noir instrument, unique gagne-pain,  
Et ma seule ressource,  
M'es-tu donné pour vanger Chapelain?  
M'es-tu donné pour me couper la bourse?

Il vaut mieux courir chez Conrard,<sup>19</sup>  
Il peut me conserver ma gloire et ma finance,  
Mettre ces deux rivaux en bonne intelligence:  
On sait comme en Traitez excelle ce vieillard;  
S'il n'en vient pas à bout, que Sapho la pucelle<sup>20</sup>  
Vuide notre querelle.  
Si pas un d'eux ne me veut secourir,  
Et si l'on me balotte,  
Cherchons la Serre, et sans tant discourir,  
Traitions du moins, et payons la Calotte.

Traiter sans tirer ma raison?  
Rechercher un marché si funeste à ma gloire?  
Souffrir que Chapelain impute à ma mémoire  
D'avoir mal soutenu l'honneur de sa toison?

<sup>19</sup> Valentin Conrart, 1603-1675. It was at his home that the French Academy met even before Richelieu sponsored it officially, and Conrart became its first perpetual secretary. His production was vast but mediocre and of an imitative nature. He published practically nothing, yet he became famous largely because of his liberality to the *littérateurs* of his day, rather than because of his literary merit. Boileau mocked him for having acquired such undeserved literary fame, and especially for his lack of publication: "Imiter de Conrart le silence prudent," he stated, and referred at the same time to his abstemiousness as an author and to his prudence as a diplomat. Linière wrote the following epigram about him:

"Conrart, comment as-tu pu faire  
Pour acquérir tant de renom,  
Toi qui n'as, pauvre secrétaire,  
Jamais imprimé que ton nom?"

<sup>20</sup> Mlle de Scudéry.

Respecter un vieux poil, dont mon âme égarée  
Voit la perte assurée!  
N'écoutons plus ce dessein négligent,  
Qui passeroit pour crime.  
Allons ma main, du moins sauvons l'argent,  
Puisqu'aussi-bien il faut perdre l'estime.

Oui mon esprit s'étoit déçu.  
Autant que mon honneur mon intérêt me presse,  
Que je meure en rimant, ou meure de détresse,  
J'aurai mon style dur comme je l'ai reçu.  
Je m'accuse déjà de trop de négligence.  
Courons à la vengeance.  
Et tout honteux d'avoir tant de froideur :  
Rimons à tire d'aisle,  
Puisqu'aujourd'hui la Serre est le tondeur,  
Et le tondu père de la Pucelle.

## SCÈNE V

CASSAGNE, LA SERRE

*Cassagne.*

A moi, la Serre, un mot.

*La Serre.*

Parle.

*Cassagne.*

Ote-moi d'un doute.

Connois-tu Chapelain?

*La Serre.*

Oui.



*Cassagne.*

Parlons bas, écoute.

Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu,  
Et l'effroi des lecteurs de son tems? le sais-tu?

*La Serre.*

Peut être.

*Cassagne.*

La froideur qu'en mon stile je porte,  
Sais-tu que je la tiens de lui seul?

*La Serre.*

Que m'importe?

*Cassagne.*

A quatre vers d'ici je te le fais savoir.

*La Serre.*

Jeune présomptueux.

*Cassagne.*

Parle sans t'émouvoir:

Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées  
La rime n'attend pas le nombre des années.

*La Serre.*

Mais t'attaquer à moi, qui t'a rendu si vain?  
Toi qu'on ne vit jamais la plume à la main.

*Cassagne.*

Mes pareils avec toi sont dignes de combattre,  
Et pour des coups d'essai veulent des Henris Quatre.<sup>21</sup>

*La Serre.*

Sais-tu bien qui je suis?

*Cassagne.*

Oui, tout autre que moi

<sup>21</sup> A poem by Cassagne: *Henry le Grand au Roy*, 1661. It is from this poem that Voltaire took a verse for his *Henriade*: "Et par droit de conquête et par droit de naissance."

En comptant tes écrits pourroit trembler d'effroi.  
Mille et mille papiers dont ta table est couverte,<sup>22</sup>  
Semblent porter écrit le destin de ma perte.  
J'attaque en téméraire un gigantesque Auteur;  
Mais j'aurai trop de force aiant assez de cœur.  
Je veux vanger mon Maître, et la plume indomptable,  
Pour ne se point lasser, n'est point infatigable.

*La Serre.*

Ce Phébus<sup>23</sup> qui paroît aux discours que tu tiens,  
Souvent par tes écrits se découvrit aux miens,  
Et te voiant encor tout frais sorti de Classe,  
Je disois, Chapelain lui laissera sa place.  
Je sais ta pension, et suis ravi de voir  
Que ces bons mouvemens excitent ton devoir,  
Qu'ils te font sans raison mettre rime sur rime,

<sup>22</sup> These two lines are definitely by Boileau, as he confesses in his letter to Brossette of December 10, 1701 (see Bernhard, *op. cit.*, p. 2, note 2): "Je vous confesse que M. Racine et moi avons eu quelque part; mais nous n'y avons travaillé qu'à table, le verre à la main. Il n'a pas été proprement fait currente calamo, mais currente lagenae et nous n'en avons jamais écrit un seul mot. Il n'étoit point comme celui que vous m'avez envoyé, qui a été vraisemblablement composé après coup par des gens qui avoient retenu quelques-unes de nos pensées, mais qui y ont mêlé des bassesses insupportables. Je n'y ai reconnu de moi que ce trait:

Mille et mille papiers dont la table est couverte  
Semblent porter écrit le destin de ma perte;

et celui-ci:

En cet affront La Serre est le tondeur,  
Et le tondu père de la Pucelle.

Celui qui avoit le plus de part à cette pièce c'étoit Furetière et c'est de lui:

O perruque ma mie!

N'as tu donc tant vécu que pour cette infamie?

Voilà, monsieur, toutes les lumières que je vous puis donner sur cet ouvrage, qui n'est ni de moi, ni digne de moi."

<sup>23</sup> Phébus = "Préciosité, boursouffure." See my study: *Preciosity in Corneille's Early Plays*, in *Philological Quarterly*, VI, no. 1, pp. 19-31.

Etaier d'un pédant l'agonisante estime,  
Et que voulant pour singe un écolier parfait,  
Il ne se trompoit point au choix qu'il avoit fait.  
Mais je sens que pour toi ma pitié s'intéresse.  
J'admire ton audace, et plains ta jeunesse:  
Ne cherche point à faire un coup d'essai fatal,  
Dispense un vieux routier d'un combat inégal.  
Trop peu de gain pour moi suivroit cette victoire;  
A moins d'un gros volume, on compose sans gloire.  
Et j'aurois le regret de voir que tout Paris  
Te croiroit accablé du poids de mes écrits.

*Cassagne.*

D'une indigne pitié ton orgueil s'accompagne,  
Qui pèle Chapelain, craint de tondre Cassagne.

*La Serre.*

Retire-toi d'ici.

*Cassagne.*

Hâtons-nous de rimer.

*La Serre.*

Es-tu si prêt d'écrire?

*Cassagne.*

Es-tu las d'imprimer?

*La Serre.*

Vien, tu fais ton devoir. L'Écolier est un traître,  
Qui souffre sans cheveux la tête de son Maître.

FRAGMENT D'UNE  
COMÉDIE INTITULÉE  
"CHAPELAIN DÉCOIFFÉ"

\_\_\_\_\_

|

|

|

|

|

|

|

|

|

*La Scène est dans la rue Plâtrière;<sup>1</sup> au retour  
de l'Académie.*

*La Serre, Chapelain.*

*La Serre.*

Enfin, vous l'emportez, et la faveur du Roy,  
Vous accable de dons, qui n'estoient deus qu'à moy;  
On voit rouler chez-vous tout l'or de la Castille.

*Chapelain.*

Les trois fois mille francs qu'il met dans ma famille,  
Témoignent mon mérite, et font connoistre assez  
Qu'on ne hayt pas mes vers, pour estre un peu forcez.

<sup>1</sup> From the year 1643 to 1672, the French Academy held its gatherings at the Hôtel Séguier, described by Sauval in his *Antiquités de Paris*. It was situated in the Quartier St. Eustache, not far from the church of that name, between the Rue Coquillière, the Rue de Grenelle and the Rue des Deux Ecus. The Rue Plâtrière began directly opposite the Hôtel. It was demolished in 1762 and on its former site was built the *Halle au Blé*. J.-J. Rousseau lived in the Rue Plâtrière at the end of his life. See E. A. Foster, *Le dernier séjour de J. J. Rousseau à Paris 1770-1778*, pp. 7-12; A. Fabre, *Chapelain et nos deux premières Académies*, pp. 79-81; Sauval, *Antiquités de Paris*, 1724, II, p. 194 ff.

*La Serre.*

Vous présumez toujours ; dans le temps où nous sommes,  
On se trompe en Auteurs, ainsi qu'en d'autres hommes.  
Mais la Pucelle<sup>2</sup> montre à tous les bons Esprits,  
Qu'un Ouvrage ennuyeux se met à trop haut prix.

*Chapelain.*

Ne parlons point d'un vers dont votre esprit s'irrite ;  
En galimatias vous avez du mérite,  
Parmy les ignorans vous avez fait du bruit,  
Et ce bruit sert, parfois, quand il est bien conduit.  
A l'honneur qu'on m'a fait ajoutez-en un autre ;  
Unissons, pour jamais, ma cabale à la vostre ;  
J'ay mes prôneurs aussi, quoy qu'un-peu moins fréquens,  
Depuis que mes Sonnets ont détrompé les gens.  
Si vous me célébrez, je diray, que la Serre  
Volume sur volume incessamment desserre ;  
Je parleray de vous avec Monsieur Colbert,  
Et vous éprouverez si mon amitié sert.  
Ma Nièce mesme en vous peut me donner un gendre.

*La Serre.*

A de meilleurs partis ta Nièce doit prétendre,  
Et de nouvel éclat de ces trois cens Louïs,  
De cent jeunes Auteurs a les yeux éblouis.  
Efforce-toy, Rymeur, et vantant le Monarque,  
De ton rare savoir donne-nous quelque marque ;  
Enchante, comme-moy, mille peuples divers,  
Par la méchante prose, et de plus méchans vers.

<sup>2</sup> *La Pucelle ou la France délivrée, poëme héroïque, par M. Chapelain, 1656.*

Ajoute à ces vertus celle d'un Parasite;<sup>3</sup>  
 Digne, comme je suys, sans obole ni pite;  
 Va, jusques sous le Nord, assassiner un Grand,  
 Du maroquin doré, qui pique l'Allemand;  
 S'il est avare, et dur, en dépit du Libraire,  
 Rechange hardiment l'Epitre liminaire.<sup>4</sup>  
 Mon galimatias a trouvé des rebuts;  
 Mais j'en ay distilé pour trente mille écus.  
 Tu crois servir d'exemple; et penses-tu, pauvre Ase,<sup>5</sup>  
 Que mon effronterie en doive à ton emphase?

*Chapelain.*

Exemple des Auteurs, en dépit de l'envie,  
 A jamais ils liront l'histoire de ma vie;  
 Là, dans un long tissu de métiers différens,  
 On verra comme on peut attrapper l'or des Grans,  
 Duper, d'un grave ton, gens de Robe, et d'armée,  
 Et sur l'erreur des Sots bâtir sa renommée.  
 Vous en trouvez aussi; mais vous estes moins fin,  
 On se défend de vous, comme d'un assassin;

<sup>3</sup> Tallemant des Réaux states about La Serre: "C'est un des plus mauvais ménagers du monde; aussi n'est-il pas intéressé. . . Le chancelier lui a fait avoir un logement dans la bibliothèque de l'hôtel de Richelieu, au Palais-Royal; il fait des livres avec des tailles-douces, et il vivote comme il peut." *Historiettes*, edition of Monmerqué, Paris, 1861, VIII, pp. 133, 136.

<sup>4</sup> Tallemant des Réaux states that La Serre had changed the dedicatory epistles of several of his volumes so as to offer the same work to different patrons: "Après avoir bien débité tant de mauvaises choses à Paris, que le monde commençoit à s'en lasser, il s'en alla en Lorraine. Là, il trouva de bons seigneurs qui lui firent de gros présents pour de ridicules épîtres dédicatoires; car ces mêmes livres avoient été présentés à d'autres en France, et il n'y avoit que la première feuille de changée, de peur qu'à la date on ne reconnût la fourberie. Après il suivit la Reine-mère à Bruxelles en qualité d'historiographe. Là il fit assez bien ses affaires, et il ne trouva pas les Flamands plus fins que les Lorrains." (ed. cit., p. 133).

<sup>5</sup> *Ase, aze, or baze*. Cf. Scarron, *Jodelet*, IV, Sc. 2: "Et dans son métier un grand ase."



Vous allez débiter vos ouvrages vous-mesme,  
 Et la berne,<sup>6</sup> souvent, vous rendit le teint blême.  
 Mais par d'autres détours, j'arrive à mesme but,  
 Je cache un fier orgueil sous un humble salut.  
 Parleur devant les Sots, discret devant les sages,  
 A toute heure, en tous lieux, j'ay pris mes avantages;  
 Ma frase altitonante,<sup>7</sup> et mon vers éclatant,  
 Ne se sont découverts qu'en se manifestant.  
 Je cache donc mes vers, mais je ne vante guère  
 Voiture, ni Scarron, Corneille, ni Molière;  
 Ces Esprits naturels m'ont toûjours fait horreur,  
 Et, souvent, leur renom excita ma fureur.  
 Jusques au firmament j'élève mes Novices,  
 J'attire leur encens par de petis offices;  
 Mais si quelqu'un, entr'eux, devient trop renommé,  
 Je l'abaisse, ou je dis, c'est-moy qui l'ay formé.  
 Ces pauvres éblouïs, entassent, pour ma gloire,  
 Lauriers dessus lauriers, victoire sur victoire.  
 D'un poëme caché,<sup>8</sup> qu'ils vantoyent à l'envy,  
 Un mal-heureux fragment plus d'un en a ravy;  
 Habile ostentateur, par ma sourde pratique,  
 Je me voy le Tyran de notre République.

*La Serre.*

Tu me parles en vain de ce que je connoy,  
 Je t'ay veu rymailler, et traduire, sous-moy;  
 Tu débutas, d'abord, par Guzman d'Alfarache,

<sup>6</sup> *La berne* = "Tour que l'on joue à quelqu'un en le faisant sauter en l'air sur une couverture," and by extension, "mistreatment."

<sup>7</sup> The first line of Chapelain's sonnet to the King (1663):

"Quel astre flamboyant sur nos provinces erre."

This line had been parodied by Ogier:

"Quel poète *altitonant* sur notre Parnasse erre."

Cf. Ms. 5132 F. F. Bibliothèque de l'Arsenal, p. 289.

<sup>8</sup> *La Pucelle*.

Œuvre dont aujourd'huy, la mémoire te fâche;<sup>9</sup>  
 Tu n'estois pas, alors, un grand clerc en Latin,  
 Et tu ne l'entens guère, encor, quand il est fin;  
 Ton Guzman fut vendu vingt écus au Libraire;<sup>10</sup>  
 Depuis, tu te formas, et tu says la Grammaire.  
 Enfin, pour épargner ces discours superflus,  
 D'Archer tu te rendis un Rymeur,<sup>11</sup> et rien plus.

### Chapelain.

Tout-beau. J'estois Archer, la chose n'est point feinte;

<sup>9</sup> About 1615, Chapelain translated for his pupils, the children of the Marquis de la Trousse, Mateo Alemán's *La Vida del Pícaro Guzmán de Alfarache* as: *Le gueux, ou la vie de Guzman d'Alfarache, Image de la vie humaine . . . Version nouvelle d'Espagnol en François*. Paris, Pierre Billaine, 1619. The First Part of the work was printed in 1619, the Second Part in 1620. Although it was very successful and counted at least nine editions in twenty-five years, Chapelain never avowed that he was the author of this translation which modifies the entire aspect of the Spanish work. Moreover, he seems to have considered translation as an inferior occupation. In the *Avertissement* of the First Part of the *Guzman*, he stated: "Traduire est une chose vile, et la traduction, en ceux qui la professent, présuppose une bassesse de courage et un ravalement d'esprit. Les généreux en desdaignent l'exercice, et rarement a-t-on veu d'esprit né à de grandes choses l'embrasser que par passe-temps, non plus que d'ouvrage traduit avoir ou longue ou fameuse vie. . ." The Abbé de Marolles reproached to Chapelain the mediocrity of this translation, as can be seen from a letter of Chapelain addressed to Huet, dated February 18, 1662: "Il me mordit dans une de ses préfaces sur une traduction que je fis à l'âge de 20 ans, sans nom et pour complaire à des personnes de qualité de mes amies." See G. Collas, *Jean Chapelain*, Paris, 1911, p. 7. The allusion in the line of the *Chapelain Décoiffé* is evidently to this reproach of the Abbé de Marolles.

<sup>10</sup> The bookseller Pierre Billaine. See *Gallia Typographica*.

<sup>11</sup> The *Ménagiana*, 1729, II, pp. 77-78, says: "On voulut une fois engager M. Chapelain à se battre en duel. Il étoit Archer du Prévôt de l'Hôtel qui s'appelloit Alexandre le Hardy, Seigneur de la Trousse; et c'est dans ce tems-là que pour se moquer de lui, on l'alla prier de servir de second dans un duel. Il quitta la casaque d'Archer, et l'épée qu'il ne porta jamais depuis cet appel. Il a été précepteur d'Adrien le Hardy, fils du grand Prévôt de l'Hôtel."

Mais j'étois un Archer à la casaque peinte;<sup>12</sup>  
Mon juste-au-corps<sup>13</sup> de pourpre, et mon bonnet fourré,  
Sont encor les atours dont je me suis paré;  
Hoqueton<sup>14</sup> diapré de mon maître la Trousse;<sup>15</sup>  
Je le suivois à-pied, quand il marchoit en housse.<sup>16</sup>

*La Serre.*

Recors impitoyable, et recors éternel,<sup>17</sup>  
Tu traînois aux cachots le pâle criminel.

*Chapelain.*

Vous voyez, cependant, que dans cette occurrence,  
Le mérite entre nous met de la différence.

<sup>12</sup> *Casaque* = "Habillement dont on se sert comme d'un manteau, et qui a ordinairement des manches fort larges. On portait alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans, Voltaire, *Louis XIV*, 25."

<sup>13</sup> *Juste-au-corps* = "Espèce de vêtement à manches qui descend jusqu'aux genoux et qui serre la taille. On fit prendre des justaucorps gris aux laquais et cochers."

<sup>14</sup> *Hoqueton* = "Casaque d'archer." *Fur*. Il se prend au figuré pour l'archer même. "Le prévôt est en campagne avec douze hoquetons à la quête des voleurs." *Fur*. "L'on voyait aller et venir les hoquetons." Retz, *Mém.*, août, 1648. (E. Huguet, *Petit Glossaire des Classiques français*, 1922).

<sup>15</sup> Sébastien le Hardy, seigneur de la Trousse, "capitaine de la porte du Roy," later "Grand-Prévôt de France," died 1638. Chapelain accompanied him on his travels and received the title of "Archer de la Prévôté," with the right of wearing a sword. He was soon put in charge of the education of the four sons of the Marquis, and was also entrusted with the management of his finances. For seventeen years, from about 1614 on, Chapelain accompanied his pupils as well as their father on the travels of the Court,—to Nantes, to the Île de Ré, to La Rochelle, etc. See G. Collas, *Jean Chapelain*, pp. 3-4.

<sup>16</sup> *Housse* = "Se dit des couvertures qu'on met sur la selle des chevaux" (Huguet, *op. cit.*). "Marcher en housse" therefore means figuratively, "to ride on horseback."

"Que dit-il quand il voit, avec la mort en trousse  
Courir chez un malade un assassin en housse?"

(Boileau, *Satire VIII*).

<sup>17</sup> *Recors* = "Officier subalterne de la justice, qui accompagne les huissiers pour leur servir de témoin ou pour leur prêter main-forte dans l'exercice de leurs fonctions. En général, agent armé qui exécute les ordres de la justice."

*La Serre.*

Tu m'usurpes mon bien avec trop de fierté.

*Chapelain.*

Qui l'a gagné sur vous, l'avoit mieux mérité.

*La Serre.*

Qui peut mieux composer, en est bien le plus digne.

*Chapelain.*

En estre refusé, ce n'est pas un bon signe.

*La Serre.*

Vous l'avez eu par brigue, estant vieux Courtisan.

*Chapelain.*

L'éclat de mes beaux vers, fut mon seul partisan.

*La Serre.*

Parlons mieux; peu de gens ont leu vos longs ouvrages.

*Chapelain.*

Tant-mieux; il me suffit qu'on en conte les pages.

*La Serre.*

Et, par-là, tu n'as fait que marcher sur mes pas.

*Chapelain.*

Qui n'obtient point ces dons, ne les mérite pas.

*La Serre.*

Ne les mérite pas! moy.

*Chapelain.*

Vous.

*La Serre.*

Ton arrogance      (*Il luy arrache sa*  
Téméraire Rymeur, aura sa récompense.      *perruque.*)

*Chapelain.*

Arrache aussi ma teste, après un tel affront,  
Le seul dont ma vieillesse ayt veu blémir mon front.

*La Serre.*

Eh! que penses-tu faire?

*Chapelain.*

O Dieux! ma carabine  
Manque bien au-besoin à ma fureur divine!

*La Serre.*

Ta perruque est à moy; mais tu serois trop vain,  
Si ce sale trophée avoit souillé ma main.  
Adieu. Nos Beaux-esprits, en dépit de l'Envie,  
Pour s'instruire, liront l'histoire de ta vie.

*Chapelain.*

Epargnes-tu mon sang?

*La Serre.*

Va te recoiffer.  
Ma victoire est complete, et j'en vay triompher.

## SCÈNE [ II ]

*Chapelain seul.*

O rage! ô désespoir! ô ma chère perruque!  
Qui couvrant seulement le sommet de ma nuque,  
Après avoir traîné chez divers Perruquiers,  
Sur ma teste fameuse usas mille lauriers!

Perruque, dont la France admiroit la durée,<sup>18</sup>  
 Faut-il que de mon chef un fat t'ayt séparée!  
 Et l'emphatique voix dont je loüois le Roy,<sup>19</sup>  
 A trahy ma querelle, et m'a manqué de foy.  
 Après que, sans peigner, vingt ans je t'ay portée,  
 Faut-il t'abandonner, ou te mettre crotée?  
 O cruël souvenir de tes honneurs passez!  
 Services de vingt ans, en un jour effacez!  
 Faut-il de mon toupet voir triompher La Serre,  
 Et que ce flagorneur sur notre Parnasse erre!<sup>20</sup>

<sup>18</sup> Tallemant des Réaux states that after the appearance of the *Chapelain Décoiffé*, Chapelain bought a new wig to replace the old one which had served him for many years: "Cela fut cause qu'il a achepté une perruque neuve, disant qu'on n'aura plus de sujet de le railler. Il croit qu'on n'en veut qu'à sa perruque." See Bernhard, *op. cit.*, p. 40.

<sup>19</sup> In 1663 Chapelain wrote no less than three over-eloquent sonnets in praise of the King: "Sur la maladie et la guérison du Roy" (June, 1663); "La Pucelle au Roy" (August, 1663); "Pour le Roy" (April or May, 1663). See Collas, *op. cit.*, pp. 496-497.

<sup>20</sup> This line is a parody of a parody. In April or May, 1663, Chapelain had written a grandiloquent sonnet: "Pour le Roy," beginning with the line: "*Quel astre flamboyant sur nos provinces erre.*" Ogier, who figured in the *Mémoire* of 1663 with a magnificent eulogy and received 1500 *livres*, did not believe himself sufficiently rewarded. He parodied Chapelain's sonnet to the King with: "*Quel poète altitonant sur notre Parnasse erre.*" The line of the *Chapelain Décoiffé*: "*Et que ce flagorneur sur notre Parnasse erre,*" aimed at Chapelain's sonnet and at the same time reproduced part of Ogier's parody.



# **Publications of the Institute of French Studies, Inc.**

**EDITOR**

**PROFESSOR G. L. VAN ROOSBROECK**

---

## **HONORARY COMMITTEE**

- G. Ascoli, Professor at the Sorbonne  
F. Baldensperger, Professor at the Sorbonne; Editor of  
the *Revue de Littérature Comparée*  
Joseph Bédier, Professor at the Collège de France;  
Member of the *French Academy*  
E. Brugger, Author, Davos, Switzerland  
C. Cestre, Professor at the Sorbonne; Director of the  
*Revue Anglo-Américaine*  
H. Chamard, Professor at the Sorbonne  
F. Coykendall, Director of the Columbia University Press  
Archibald Douglas, Trustee of Columbia University  
S. P. Duggan, Director of the *Institute of International  
Education*  
J. C. Egbert, Director of University Extension and School  
of Business, Columbia University  
E. Faral, Professor at the Collège de France; Editor of  
the *Revue Critique*  
Arturo Farinelli, University of Turin; Member of the  
*Royal Italian Academy*  
B. Faÿ, Professor at the Collège de France  
F. Gaiffe, Professor at the University of Paris  
H. E. Hawkes, Dean of Columbia College  
Paul Hazard, Professor at the Collège de France; Editor  
of the *Revue de Littérature Comparée*  
J. J. Jusserand, Honorary French Ambassador to the  
United States



H. L. McBain, Dean of the Graduate School, Columbia University

Daniel Mornet, Professor at the Sorbonne; Director of the *Revue d'Histoire littéraire*

F. D. Pavey, President of the Federation of the "Alliances Françaises"

Frederick B. Robinson, President of the College of the City of New York

Fortunat Strowski, Professor at the Sorbonne; Member of the *Institut*

**DELEGATES OF THE ADVISORY BOARD**

Professor J. L. Gerig, Bert Hamburger,  
Counselor at Law, Mr. W. J. Goedeke

**SECRETARY-TREASURER**

Miss C. Matulka

---

**BIBLIOGRAPHY**

R. M. Merrill—*American Doctoral Dissertations in the Romance Field* (1876-1926) .....\$1.00

M. M. Barr—*A Bibliography of Writings on Voltaire* (1825-1925) .....\$1.25

A. E. Terry—*Jeanne d'Arc in Periodical Literature* (1894-1929) .....\$1.50

L. F. Strong—*Bibliography of Franco-Spanish Literary Relations* (Until the Nineteenth Century) .....\$1.00

J. L. Gerig and G. L. van Roosbroeck—*Bibliography of Pierre Bayle* .....In preparation

G. L. van Roosbroeck—*Bibliography of 18th Century Dramatic Parody* .....In preparation

**GENERAL**

R. Caulfeild—*The French Literature of Louisiana* \$1.50

G. L. van Roosbroeck—*The Reincarnation of H. L. Mencken* .....\$ .50

B. Matulka—*The Meaning of Romanticism*  
In preparation

## COMPARATIVE LITERATURE SERIES

- N. C. Shields—*Italian Translations in America* . . . \$4.00
- H. J. Garnand—*The Influence of Walter Scott on the Works of Balzac* . . . . . Out of print
- H. D. MacPherson—*R. L. Stevenson. A Study in French Influence* (Illustrated)  
Paper \$1.00; Bound in Cloth \$1.50
- B. Matulka—*The Novels of Juan de Flores and Their European Diffusion. A Study in Comparative Literature* . . . . . \$4.00
- J. Rossi—*The Abbé Galiani in France* . . . . . \$1.00
- B. Matulka—*The Cid as a Courtly Hero: From the Amadís to Corneille* . . . . . \$ .75
- R. A. Soto—*Un olvidado Precursor del Modernismo Francés: Della Rocca De Vergalo* . . . . . \$ .25
- A. H. Krappe—*Balor with the Evil Eye. Studies in Celtic and French Literature* . . . . . \$2.25
- R. D. Scott—*The Thumb of Knowledge in Legends of Finn, Sigurd, and Taliesin. Studies in Celtic and French Literature* . . . . . \$2.25
- B. Matulka—*An Anti-feminist Treatise of Fifteenth Century Spain: Luis de Lucena's Repetición de Amores* . . . . . \$ .50
- A. Iacuzzi—*Favart's European Vogue and the Diffusion of the Opéra-Comique* . . . . . In preparation
- B. Matulka—*The "Last of the Abencerrajes" in France in 1599* . . . . . In preparation

## LINGUISTICS

- E. Cross—*Syncope and Kindred Phenomena in Latin Inscriptions from the Parts of the Roman World where Romance Speech Developed* . . . \$1.25
- H. L. Humphreys—*A Study of Case Reduction in the Old French Pronoun* . . . . . In preparation

## OLD FRENCH

- V. L. Dedeck-Héry—*The Life of Saint Alexis. An Old French Poem of the Eleventh Century. With an Introduction and a special Glossary* . . \$1.00

- E. Brugger—*The Illuminated Tree in Two Arthurian Romances* .....\$1.00  
 E. M. Grimes—*The Lays of Desiré, Graelent and Melion: Edition of the Texts with an Introduction* .....\$1.25  
 H. E. Manning—*La Vie de Saint Thibaut. An Old French Poem of the Thirteenth Century* .....\$1.25  
 J. Harris—*Marie de France: The Lays Gugemar, Lanval and a fragment of Yonec. With a study of the life and work of the author* .....\$1.50  
 A. W. Thompson—*The Elucidation, A Prologue to the Conte del Graal* .....\$1.25

#### STUDIES IN THE RENAISSANCE

- J. L. Gerig—*Antoine Arlier and the Renaissance at Nîmes* .....\$ .75  
 J. L. Gerig—*Barthélémy Aneau. A Study in Humanism* ..... In preparation  
 B. Matulka—*The Earliest Work of Maurice Scève: La Deplourable Fin de Flamete, Elegante invention de Jehan de Flores espagnol (1535)*  
 In preparation  
 F. Blankner—*L'Influenza di Dante e del 'dolce stil nuovo' sulle Opere di Lorenzo de' Medici il Magnifico (The Influence of Dante and of the Dolce stil nuovo on the Works of Lorenzo de' Medici il Magnifico)* .....In preparation  
 M. T. Brunetti—*François de Billon and Sixteenth Century Feminism* .....In preparation

#### 17th CENTURY

- H. D. MacPherson—*Censorship under Louis XIV (1661-1715). Some Aspects of its Influence*..\$1.50  
 G. L. van Roosbroeck—*Boileau, Racine, Furetière, etc.: Chapelain Décoiffé. A Battle of Parodies* \$1.00  
 I. Leavenworth—*The Physics of Pascal* .....\$1.50  
 G. L. van Roosbroeck—*The Unpublished Poems of the Marquis de la Fare (1644-1712)*.....\$ .75  
 G. L. van Roosbroeck—*The Genesis of Corneille's "Mélite"* .....\$ .75

- G. L. van Roosbroeck—*Studies on Corneille* (Two volumes). . . . . In preparation  
 T. Morris—J. Corbin, A précieux Novelist of the Seventeenth Century. *Le Martyre d'Amour*, Republished with an Introduction. . . . In preparation

**EDITIONS OF RARE 17th CENTURY PLAYS**

- H. L. Cook—Georges de Scudéry, *La Mort de César*, Republished with an Introduction . . . . \$1.00  
 B. Matulka—Georges de Scudéry, *Le Prince Déguisé*, Republished with an Introduction. . . \$1.00  
 E. H. Polinger—Claude Billard's Tragedy *Gaston de Foix*, Republished with an Introduction. . . \$1.00  
 M. A. White—The Earliest French Play About America: *Acoubar ou la Loyauté trahie* . . . \$1.00  
 G. L. van Roosbroeck—Saint-Evremond, *La Comédie des Académistes* (Text of the MS. of 1638), Published with an Introduction. . . . \$1.00  
 Melvin H. Kelly—A Defense of Richelieu's Politics: *Europe* by Desmarets de Saint-Sorlin. . \$1.00  
 B. Gallinger—Jean Claveret, *L'Esprit Fort*, Republished with an Introduction. . . . . In preparation  
 A. C. Lund—Antoine Mareschal, *Le Railleur ou La Satyre du Temps*, Republished with an Introduction . . . . . In preparation  
 F. W. Lindsay—Georges de Scudéry, *Axiane*, a Tragi-comedy in prose (1644). Republished with an Introduction. . . . . In preparation

**18th CENTURY**

- David Eugene Smith—d'Alembert, *Discours sur la Philosophie*, facsimile reproduction of the original manuscript . . . . . \$1.00  
 G. L. van Roosbroeck—*Alzirette*: An Unpublished Parody of Voltaire's *Alzire* . . . . . \$1.00  
 G. L. van Roosbroeck—*L'Empirique*: An Unpublished Parody of Voltaire's *Mahomet*. . . . . \$1.00  
 G. L. van Roosbroeck and A. Constans—*Polichinelle, Comte de Paonfier*: An Unpublished Parody of the *Glorieux* of Destouches (1732) \$ .75

- B. Levy—*The Unpublished Plays of Carolet: A New Chapter on the Théâtre de la Foire* . . . . \$2.00
- E. H. Polinger—*Pierre-Charles Roy, Playwright and Satirist (1683-1764)* . . . . \$2.00
- V. B. Grannis—*A Study of Dramatic Parody in Eighteenth Century France* . . . . \$2.75
- G. L. van Roosbroeck—*Persian Letters before Montesquieu* . . . . \$1.50
- B. Levy—*A Precursor of Figaro: L'Intrigue Inutile* by Carolet (1736) . . . . In preparation
- B. Levy—*A Prototype of Favart: L'Amour Paysan* by Carolet (1737) . . . . In preparation
- G. L. van Roosbroeck—*A Parody Against J.-J. Rousseau: Le Sauvage Hors de Condition*  
In preparation
- C. F. Morris—*Esthetic Theories in France from 1715 to 1749* . . . . In preparation
- R. Lee—*La Mettrie, L'Homme-Plante, Republished with an Introduction* . . . . In preparation

#### MODERN LITERATURE

- S. A. Rhodes—*The Cult of Beauty in Charles Baudelaire (Two volumes)* . . . . \$3.50
- G. L. van Roosbroeck—*The Legend of the Decadents* . . . . \$1.50
- I. Brown—*Leconte de Lisle. A Study on the Man and his Poetry* . . . . \$1.50
- Jules Laforgue—*Hamlet or the Consequences of Filial Piety*, Translated, with a Preliminary Study, by G. L. van Roosbroeck (Illustrated by Jan Matulka) . . . . In preparation
- S. A. Rhodes—*Stéphane Mallarmé and La dernière Mode*, republished with an Introduction and Notes . . . . In preparation
- W. T. Bandy—*Baudelaire Before Contemporary French Criticism* . . . . In preparation
- J. A. Owen—*The Last of the Dandies: Robert de Montesquiou-Fezensac* . . . . In preparation

- A. P. Moore—*Casimir Delavigne, Dramatist (1793-1843)* ..... In preparation  
G. M. Spring—*The Vitalism of Count de Gobineau* \$2.50

### ORIGINAL WORKS

- E. M. Lebert—*Le Masque de la Vie (Poésies)* ...\$ .75  
G. L. van Roosbroeck—*Grotesques (Illustrated)* ..\$1.50  
In special binding \$2.50

### RUMANIAN SERIES

- L. Feraru—*The Development of Rumanian Poetry* \$1.50

---

The *Publications of the Institute of French Studies, Inc.*, is a cooperative and an inter-university organization, which aims at encouraging and facilitating the publication of literary and scholarly studies, criticisms, reprints of rare texts, bibliographies, studies on art, as well as original works. It is a non-commercial undertaking, designed for the service of scholarship in the broad sense of the word. It issues at the lowest possible cost the works entrusted to its care, advertises them free of charge, and brings them to the attention of the public or other agencies interested in them. Manuscripts and inquiries should be addressed to the Editor.

*Associate Members* will receive seven dollars worth of books for the payment of five dollars yearly. They are to select, from the list, books amounting to five dollars, and two dollars worth will be sent to them free of charge.

*Members* will receive fourteen dollars worth of books for the payment of ten dollars yearly. They are to select, from the list, books amounting to ten dollars, and four dollars worth will be sent to them free of charge.

Libraries, educational institutions or associations may become *Institutional Members*. Those subscribing

to the complete series of the *Publications of the Institute of French Studies, Inc.*, will receive a reduction of thirty per cent (30%) on every one of the books. Libraries placing orders amounting to not less than five dollars at a time will receive a fifteen per cent (15%) reduction on that order.

---

*Address inquiries and orders to:*

**PROFESSOR G. L. VAN ROOSBROECK**

504 Philosophy Hall

Columbia University

New York, N. Y., U. S. A.

510782

B  
81

AF 203

BOILEAU, RACINE, FURETIÈRE, ETC.

\* CHAPELAIN DÉCOIFFÉ

A BATTLE OF PARODIES

*By*

G. L. VAN ROOSBROECK

NS 27. n. 1

PUBLICATIONS OF THE  
INSTITUTE OF FRENCH STUDIES, INC.  
NEW YORK









